

# LA TRIBUNE LYONNAISE,

ON S'ABONNE A LYON : chez M. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire  
des Travaillants.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.



RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

## AVIS AUX ABONNÉS.

Nous prions instamment ceux qui ne voudraient pas continuer leur abonnement à cette cinquième année, de renvoyer le prochain numéro.

A défaut, nous les considérerons comme abonnés, en les prévenant que tout abonnement est d'une année complète; c'est à dire du 1er mars au 28 février de l'année suivante, quoiqu'il puisse se payer par semestre et même par trimestre.

## 3es ÉPHEMÉRIDES. — MARS.

- Voyez (1re année n. 2, p. 5; et 5e année n. 4, p. 11.)
- 2—1795 Réunion du Hainaut à la France.
  - 5—1716 Première représentation d'*Athalie*.
  - 4—1825 Un tremblement de terre engloutit Béliâ (Alg.)
  - 5—1754 Mort de Labourdonnaye.
  - 6—1799 Prise de Jaffa.
  - 7—1814 Bataille de Craonne.
  - 8—1694 Mort de Puget.
  - 10—1708 La Suisse secoue le joug de l'Autriche.
  - 11—1794 Création de l'école Polytechnique.
  - 12—1814 La ville de Bordeaux accepte le sobriquet de ville du 22 mars en l'honneur des Bourbons.
  - 13—1634 Etablissement de l'Académie française.
  - 15—1672 1re représentation des *Femmes savantes*.
  - 16—1790 Suppression des lettres de cachet.
  - 17—1677 Réunion de Valenciennes à la France.
  - 18—1314 Supplice des templiers, place Dauphine.
  - 20—1815 Napoléon entre à Paris.
  - 22—1621 Fond. de l'hôtel des Invalides.
  - 23—1801 Assassinat de Paul 1er czar de Russie.
  - 25—1815 Traité de Vienne contre Napoléon.
  - 26—1807 Mort de Beethoven.
  - 27—1573 Mort de Grégoire II.
  - 29—1794 Mort de Condorcet.
  - 30—1814 Bataille de Paris.

## CINQUIÈME ANNÉE.

La Tribune Lyonnaise, en commençant sa cinquième année, ne fera pas de promesses à ses lecteurs; le passé doit répondre pour l'avenir.

Organe de l'opinion démocratique la plus avancée sous la monarchie, nous n'avons pas été éblouis par le succès de nos principes. Lorsque la République est venue combler nos vœux, l'on nous a vu mettre au service de l'ordre public, nécessairement compromis par une crise politique aussi radicale, l'influence que le souvenir de nos luttes contre l'aristocratie et la royauté avait pu nous acquérir. Notre modération au sein du triomphe n'était pas un acte de faiblesse, ni une renonciation à la cause sainte embrassée par nous; c'était un acte de sagesse et nous y avons puisé la force nécessaire pour soutenir une lutte nouvelle contre cette même aristocratie vaincue mais non soumise, contre la royauté, si jamais elle osait revenir sur cette terre qui l'a tant de fois rejetée de son sein.

A vrai dire nous avions prévu la réaction contre laquelle la France démocratique se débat, mais nous ne la croyons ni si proche ni si audacieuse.

Toutefois qu'on nous rende justice: après avoir combattu énergiquement la démagogie, on ne nous a pas vu hésiter un seul instant à nous retourner contre nos alliés de la veille le jour où, rejetant le masque d'hypocrisie dont ils avaient couvert leur visage, ils ont attaqué la République acceptée, disaient-ils, par eux pourvu qu'elle respectât tous les droits acquis. Si nous avons été les soutiens de l'ordre social menacé, nous avons aussi montré que nous étions toujours prêts à défendre la liberté lorsqu'on l'attaquait, et notre opposition depuis la chute de la commission exécutive, pour être plus modérée que sous la monarchie, n'a pas été moins vive, et chaque jour malheureusement, nous sommes obligés de la rendre plus acerbe.

Il ne nous coûte rien de l'avouer, une illusion généreuse s'était emparée de notre esprit. Nous avons peut-être eu tort, et l'instinct populaire

était plus près de la vérité que la science des hommes d'étude; mais il était peut-être aussi nécessaire que l'expérience eut lieu; et, nous ne craignons pas de le dire, elle a été complète. L'aristocratie ne veut pas de cette mort lente et douce que les républicains de la veille, comme nous ennemis implacables mais généreux, voulaient lui faire subir par le jeu régulier des institutions démocratiques, par l'amélioration des mœurs sociales; elle veut mourir au bruit de la foudre et des éclairs, disparaître au sein de la tempête, s'abîmer dans un cataclysme. Que son destin s'accomplisse!

Pour nous notre choix n'a jamais varié, nous sommes peuple et nous resterons avec le peuple. Puisque nous n'avons pas su ou pu le conduire au port où nous voulions arriver avec lui, nous le suivrons malgré les dangers de la route! Nous ne voyons pas ce que l'aristocratie aura gagné à rejeter, par son outrecuidance, les républicains modérés mais sincères dans une voie dont nul ne peut connaître l'issue; nous savons bien les malheurs qui en surgiront pour elle. Quoi qu'on fasse le symbole révolutionnaire triomphera.

Nous avons commencé notre quatrième année au cri de *Vive la République!* c'était alors un cri d'espérance vers un avenir pacifique. Aujourd'hui, au bout d'un an, nous sommes obligés de répéter ce cri comme un cri de guerre; n'importe, nous le poussons avec la même conviction, avec la même énergie:

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

REVUE POLITIQUE.

L'Assemblée nationale s'est suicidée elle-même par l'adoption de la proposition Râteau à laquelle M. Lanjuinais est venu prêter son appui. Elle a eu tort de céder devant le mouvement monarchique et de passer sous les fourches caudines de la réaction; elle a eu tort de se déjuger, et c'est vainement qu'elle a compris au nombre de ses travaux le vote du budget, puisqu'elle n'a pas en même temps pris les mesures nécessaires pour pouvoir se livrer à son examen. Il était cependant bien simple de dire qu'elle ne commencerait le vote de la loi électorale qu'après l'achèvement de ses autres travaux restreints, conformément à la demande qui lui était faite. Mais il aurait fallu avoir foi dans la révolution, et cette foi lui a manqué.

Nous ne concevons pas en vérité l'aveuglement de la réaction! Qu'espère-t-elle d'une chambre nouvelle? Ou elle sera la même que celle qui s'en va, et alors elle n'aura rien gagné; ou elle sera réactionnaire, et le jour où elle porterait la main sur la constitution; le jour où, sous une pression quelconque, elle renverserait la République pour replâtrer une espèce de royauté, ce jour-là n'aurait pas de lendemain pour elle. Et alors cette Montagne socialiste contre laquelle nous nous sommes élevés saisisra un pouvoir que l'aristocratie, privée du concours des républicains, ne pourra plus défendre; car il est bon de s'en souvenir, c'est Ledru-Rollin qui a été la digue entre Proudhon et la vieille société. Mais il y a aussi loin du tribun populaire au jésuite Falloux qu'il y en avait, en Avril, de Sauzet à Vindry, ainsi que nous n'avons pas craint alors de le dire.

C'est sous le coup de l'intimidation que l'Assemblée nationale a voté la première lecture de la proposition Râteau. Le 29 janvier le général Changarnier fit envahir les alentours de l'Assemblée nationale, et le président de cette assemblée n'a pas su faire respecter sa dignité. On pouvait craindre un conflit entre l'Assemblée et Louis-Napoléon Bonaparte, ce dernier persistant à garder des ministres antipathiques au peuple; déjà un acte d'accusation avait été porté contre lui à raison de la pré-

sentation d'une loi qui attentait à la souveraineté du peuple en prohibant le droit de réunion. L'urgence réclamée pour cette loi contre les clubs a été rejetée le 27 janvier sur le rapport du citoyen Sénard par 418 voix contre 512; ça été un grave échec pour le ministère. Néanmoins tout s'est terminé pacifiquement et le ministère qui comptait sur une émeute pour accomplir un coup d'état et faire arrêter les généraux Cavaignac, Lamoricière et Charras, n'a pas osé aller jusqu'au bout et s'est contenté de faire croire que par son attitude il avait déjoué une conspiration. Il s'est borné à des arrestations nombreuses, au nombre desquelles nous citerons celles du citoyen Forestier, colonel de la 6e légion, faite au milieu de son état-major au risque d'amener un conflit, et du citoyen d'Alton-Shée, qui tous deux ont été relâchés, ce qui doit prouver aux moins clairvoyants combien était misérable l'échafaudage sur lequel le ministère avait construit le prétendu complot! Le ministère l'a bien senti, car il s'est opposé à l'enquête demandée. 407 voix contre 387 avaient rejeté l'ordre du jour demandé; mais depuis il y a eu des capitulations de conscience, et à la séance du 5 février un ordre du jour du général Oudinot a eu la priorité sur un autre plus significatif du citoyen Perrière, par 455 voix contre 405, et a ensuite été accepté par 484 contre 359. N'oublions pas une proclamation provocatrice de Léon Faucher, ministre de l'intérieur, et une dépêche télégraphique datée de l'Elisée Bourbon, venant effrayer les populations sous prétexte de les rassurer, comme si la chute du ministre eut été une calamité publique; comme si, dans le cas où un débat eut surgi entre l'Assemblée et le président de la République, le peuple eût hésité à soutenir la première.

Le citoyen Proudhon a eu le courage d'une noble initiative, il n'a pas craint d'aborder la question de la responsabilité du président, et il l'a résolue dans le sens de la constitution; il a été plus loin et il a montré sa subordination à l'Assemblée comme une conséquence du principe de la souveraineté du peuple. Nous sommes si tellement encore imbus des idées monarchiques que cette thèse a surpris plus d'un homme se disant démocrate. Les deux numéros du journal *le Peuple* qui contenaient cette doctrine ont été saisis, et sur la demande du procureur de la République, l'Assemblée a autorisé les poursuites contre Proudhon. Nous espérons qu'il en sortira victorieux; mais il nous semble que l'Assemblée eut dû plutôt mener à sa barre l'homme du pouvoir qui érigait ainsi en crime la défense de ses prérogatives. En effet, l'Assemblée nationale a-t-elle été bien inspirée en soumettant une question pareille à la décision de douze citoyens. Il dépend donc de ces derniers de déclarer que le président n'est pas responsable et qu'il est supérieur à l'Assemblée nationale, car tel serait le résultat d'une condamnation prononcée contre Proudhon et le gérant du journal.

Et puisque nous avons abordé cette question, pourquoy l'Assemblée permet-elle que le président de la République, auquel la constitution interdit le commandement de l'armée, passe des revues, s'affuble d'un habit de général, etc. L'insulte faite à la garde nationale par le refus du mot d'ordre fait à la 6e compagnie du 1er bataillon de la 6e légion, de garde à l'Élysée-Napoléon, fait rapporté par *la Reforme* du 12 février, n'est-elle pas venue à sa connaissance? Pourquoi n'a-t-elle rien dit.

Le citoyen Billault avait présenté un projet de loi pour que la discussion du budget commençât par la fixation des recettes, il aurait bien fallu ensuite que le ministère y conformât ses dépenses. Ce projet a été rejeté par 597 voix contre 590 le 31 janvier. A vrai dire nous ne l'approuvons pas malgré son apparence logique, parce qu'on ne peut assimiler les finances d'une nation à celles d'un particulier; mais il y avait mieux à faire, c'é-

ait d'exiger la spécialité des chapitres du budget et de restreindre par des mesures générales les dépenses à l'état normal qu'elles devraient présenter. Organisez, organisez la démocratie, répétons-nous sans cesse, tant que vous ne l'aurez pas fait vous vous débattrez dans un cercle sans issue.

Que dirons-nous des interpellations du représentant Corali au sujet de l'étrange conduite du maréchal Bugeaud à Bourges et à Lyon ? Le ministre a désavoué, autant qu'il était en lui, les paroles outrecuidantes de cet homme qu'on s'étonne à si juste titre de voir à la tête de l'armée, sous un gouvernement républicain ; mais l'assemblée a été faible ; elle devait ou le forcer à venir se justifier ou envoyer un de ses membres à l'armée des Alpes pour faire une enquête.

Les interpellations de Ledru-Rollin sur l'Italie n'ont produit aucun résultat. C'est vainement que l'orateur a cherché à émouvoir la fibre révolutionnaire. Il y a trop loin de nos législateurs de 1848 à l'immortelle Convention ; mais comme l'a dit le citoyen Bargnani répondant à Gioberti à la chambre des députés de Turin : *Derrière le gouvernement français il y a la France* ; celle-ci saura bien en définitive faire respecter sa volonté.

En ce moment l'assemblée nationale s'occupe de la loi électorale ; là encore se fait reconnaître l'absence du principe démocratique. On a exclu du droit d'élire une foule de citoyens auxquels, pour être logique, il aurait fallu commencer par ôter ce nom de citoyens. Il en a été de même de l'éligibilité. P. Leroux a fait adopter un amendement qui exclut aussi les condamnés pour adultère ; en effet, puisqu'on était si sévère pour les crimes contre la propriété pourquoi ne pas sévir également contre ceux qui attaquent la morale ? P. Leroux n'avait voulu faire qu'une épigramme, l'assemblée l'a prise au sérieux ; mais nous demanderons en quoi un homme condamné pour adultère est plus coupable que celui qui a commis ce crime et n'a pas été poursuivi ? On verra que ce dernier a été plus heureux ou pour mieux dire plus riche. Il a pu acheter le silence de l'homme déshonoré par lui. Comme on l'a dit, ce sera un *chantage* de plus. Tant il est vrai qu'il ne faut jamais sortir des principes.

L'assemblée nationale s'est également montrée très sévère sur les incompatibilités ; mais pour être conséquente elle aurait dû l'être davantage. A nos yeux le point culminant de toute la question est le cumul, et nous aurions formulé en deux mots la loi : « Tous les citoyens sont éligibles ; mais nul ne peut cumuler deux emplois, même honorifiques ; son admission à l'assemblée nationale emportera de plein droit la démission des fonctions qu'il occupait. Cette démission sera temporaire pour les professions qui ne s'obtiennent que par la voie du concours. »

La question de la garde nationale de Lyon a aussi été portée à la tribune par le citoyen Pelletier (de Tarare). Le citoyen Boutre a prononcé un fort bon discours ; mais l'assemblée a passé à l'ordre du jour tout comme une chambre monarchique.

### LE MILLIARD DES ÉMIGRÉS.

La pétition suivante circule dans toute la France, et partout elle reçoit de nombreuses adhésions.

Considérant que le déficit énorme du trésor national et que les sept milliards de dettes inscrits au grand livre sont le fait de la monarchie depuis trente ans, et que si l'on n'y avise la banqueroute est imminente.

Considérant que la loi du 27 avril 1825 a donné un milliard aux émigrés qui ont trahi la patrie, porté les armes contre elle, et appelé l'invasion étrangère.

Nous proposons à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant.

Article 1. La loi du 27 avril 1825 est rapportée.  
Art. 2. Le milliard d'indemnité sera restitué à l'Etat par ceux qui l'ont reçu, leurs héritiers ou ayant-cause.  
Art. 3. Les sommes recouvrées seront affectées 1° à rembourser les 45 c. d'impôt extraordinaire payé par les contribuables dans l'année 1848 ; 2° à abolir les droits réunis, les octrois, en commençant par ceux qui pèsent spécialement sur le peuple ; 3° à diminuer l'impôt des portes et fenêtres, dans une juste proportion qui sera déterminée par une loi ; 4° à donner des encouragements à l'agriculture et à l'industrie.

Cette pétition est une réponse énergique à ceux qui cherchent à nuire à la république auprès des gens simples, en l'accusant d'avoir dilapidé les finances, établi l'impôt des 45 c., etc. C'est en haine de ce dernier impôt que s'est faite en partie l'élection du 10 décembre.

Par la force des choses, par la faute surtout de l'aristocratie, voulant ressaisir à tout prix le pouvoir dont elle a été dépossédée le 24 février, nous nous trouvons amenés à consentir à une mesure révolutionnaire contre laquelle nous nous étions élevés au mois de Mars 1848, dans le club de l'Égalité, et que nous parvînmes alors à faire rejeter.

A cette époque nous voulions que la démocratie triomphante fût généreuse et amnistiat le passé ; nous voulions qu'on respectât même les droits mal acquis ; il nous suffisait qu'une digue infranchissable fût établie contre la perpétuation de semblables abus. Mais alors on ne calomniait pas la République, on n'avait pas déclaré la guerre aux démocrates les plus purs ; alors on n'insultait pas la révolution de février, ni ceux qui y avaient coopéré ; on ne traînait pas dans la boue ses glorieux emblèmes ; on n'aurait pas osé scier un arbre de liberté ! Aujourd'hui l'insolence de la réaction n'a plus de bornes, et comme Annibal il nous faut porter la guerre au sein de Rome elle-même. Nous nous rallions donc à la pétition pour la restitution du milliard de l'émigration, et les républicains doivent s'empressez de la signer. Au moins quant, avec le produit de ce vol fait à la France, on aura remboursé les 45 cent., l'aristocratie, qui aime tant le peuple, ne se plaindra plus.

ITALIE. — Bonne nouvelle, redisons-nous avec le citoyen Ledru-Rollin. La République a été proclamée à Rome le 9 février et à Florence le 19, après le départ du grand-duc de Toscane, il faut espérer qu'il en sera bientôt de même à Naples, à Turin et dans toutes les autres parties de l'Italie, car ce n'est que dans cet élan unanime et spontané que le salut de l'Italie peut se trouver.

Déjà les Autrichiens sont entrés à Ferrare et menacent d'envahir les légations. Le roi de Piémont prêtait la main à ce crime de lèse-nation, mais Gioberti, désavoué par ses collègues, a été renversé par la chambre.

ALLEMAGNE. — La Hongrie soutient la lutte ; il est difficile d'en prévoir l'issue, car les nouvelles favorables à la cause de la révolution sont interceptées, les autres amplifiées.

— La nouvelle de l'entrée des Russes dans la Transylvanie se confirme. Ainsi, les barbares approchent et la France se tait ! Sommes-nous donc encore sous le règne d'un roi ?

### ANNIVERSAIRE DU 24 FÉVRIER.

Un beau soleil a fêté ce grand jour.  
BERENGER.

Malgré le mauvais vouloir de nos autorités municipales et autres, qui n'ont pas même fait connaître par une affiche la loi promulguée pour la célébration de l'anniversaire de la fondation de la République française, cet anniversaire n'a pas passé inaperçu et le soir il y a eu dans plusieurs quartiers et les faubourgs une illumination presque générale ; beaucoup de croisées étaient pavées de drapeaux. Les édifices publics n'avaient aucune illumination, ce qui ne fait pas honneur au patriotisme de nos gouvernants.

Après les cérémonies officielles du 24 février qui ont été froides comme toutes les cérémonies auxquelles le pouvoir s'associe de mauvaise grâce ; le peuple a pris le lendemain sa revanche. Le banquet du 25 février a été une fête populaire telle que le peuple sait les ordonner et les comprendre. La réaction a dû palir devant cette éclatante manifestation.

Plus de huit mille citoyens, pris dans toutes les classes, se sont rendus à l'appel qui leur était fait. Il y a eu vraiment alliance fraternelle de la blouse et de l'habit. Nous avons remarqué avec plaisir un fait nouveau et qui prouvera plus que toutes nos paroles combien l'esprit démocratique a fait de progrès depuis un an. Il y a eu affluence des habitants de la campagne, et de nombreux représentants sont venus pour la première fois faire entendre à leurs frères des villes des accents sympathiques ; il en est venu de Givors, de Rive-de-Gier, de Saint-Chamond, de Neuville, de St-Didier, etc. Pour la première fois des hommes étrangers au mouvement révolutionnaire des grands centres de population ont abordé à la tribune ; l'embarras qu'ils éprouvaient pour un premier début a bien vite disparu devant la faveur marquée avec laquelle ils ont été accueillis ; un langage simple et énergique a distingué ces nouveaux tribuns. Un effet moral immense a donc été produit, et comme l'a dit l'un d'eux : « Ayez foi en vos frères de la campagne, les mêmes besoins, les mêmes désirs, les mêmes aspirations de liberté, les animent ; nous leur rendrons compte de l'accueil bienveillant

« que nous avons reçu de vous et nous serons les « missionnaires de la démocratie. » — Par un excellent esprit d'apropos et de convenance, la commission des toasts, après avoir donné la parole à quelques-uns des orateurs de la ville, a interrompu cette série, attendu l'heure avancée, pour que les orateurs de la campagne pussent se faire entendre.

Nous ne reproduisons pas les toasts vu notre cadre trop restreint, mais on pourra les lire dans les journaux *le Peuple Souverain* et *le Républicain*. Au nombre de ces toasts nous signalerons particulièrement ceux des citoyens MORELLET et GRINAND ainsi que l'allocution du citoyen JEUF qui a terminé la fête.

*La Marseillaise, le Chant du Départ, le Chœur des Girondins, la Lyonnaise, les Enfants de Paris* ont produit leur effet accoutumé, d'électriser les esprits. Rien n'est comparable au refrain de *la Marseillaise* entonné par plus de six mille voix.

Parmi les chants nouveaux qui se sont produits on a remarqué *le Canon républicain* du citoyen CHAMPAGNE, dont voici le refrain :

Vengeons les peuples de la terre,  
A tous les rois faisons la guerre ;  
Emancipons le genre humain  
Par le canon républicain.

Ce refrain est à l'adresse de nos diplomates, dont il faut espérer que le règne cessera bientôt.

Toast présenté par le citoyen C.-F. DEVERT, gérant de la *Tribune lyonnaise*, au banquet commémoratif de l'anniversaire du 24 février.

L'astre de FÉVRIER aujourd'hui nous éclaire,  
De ce cycle nouveau voici l'anniversaire.  
Aux martyrs des grands jours, amis ! donnons des pleurs  
Couronnons leur cercueil de cyprès et de fleurs.  
Mais si dans les combats ils ont perdu la vie,  
Leur trépas fut sublime et bien digne d'envie :  
Sous le regard vengeur de la postérité,  
Il est beau de mourir à ton cri LIBERTÉ !  
De descendre au tombeau dans un linceul de gloire,  
En léguant à son siècle une noble mémoire ;  
D'arroser de son sang le fertile sillon  
Où germera bientôt cette riche moisson  
Qui doit répandre un jour ses trésors d'abondance.  
Honneur à ces héros morts pour l'indépendance !  
Puisse leur souvenir, à jamais glorieux,  
Servir encor d'exemple à nos derniers neveux !  
Nous tous qui célébrons dans ce banquet civique  
L'avènement heureux de notre RÉPUBLIQUE,  
Citoyens ! que ce nom réveille nos transports ;  
Jurons de consacrer nos bras et nos efforts  
A maintenir nos droits... Jurons dans cette enceinte  
De veiller sans relâche autour de l'arche sainte,  
Fidèles gardiens de ce dépôt précieux,  
Qu'hier la Liberté nous apporta des ci-ux.  
Déployons l'étendard de la démocratie ;  
Qu'il couvre de ses plis le sol de la patrie,  
Et porte l'espérance aux peuples nos amis,  
La terreur et la guerre aux rois nos ennemis !  
Car la lutte s'apprête, et les trônes chancelent :  
Ecoutez... Rome est libre et ses fils nous appellent ;  
L'antique Latium s'émeut à cette voix.  
Au nord, voyez Kossuth, animant les Hongrois,  
Braver de Jellachic les bandes mercenaires  
Et de Vindischgrätz les hordes sanguinaires !  
Le vieux monde s'éveille... à ce cri répété  
*Guerre à tous les tyrans... Mort à la royauté !*  
Les temps sont arrivés... Oui l'heureux jour s'avance  
Où les peuples, formant une sainte alliance,  
Renverseront des rois les coupables projets,  
De la FRATERNITÉ recevront les bienfaits ;  
Où, des rives du Tibre aux bords de la Vistule,  
Des sommets de Caucase aux colonnes d'Hercule,  
Sur les drapeaux du CHRIST et de l'ÉGALITÉ  
On gravera ces mots : JUSTICE et LIBERTÉ !

PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — Pour répondre au vœu du comité de Paris, un comité lyonnais vient de se former ; il se compose des citoyens *Barye, Chastaing, Chol, Delagarde, Ruby fils* et *Troncy* ; les personnes qui voudraient y adhérer, sont priées de se faire inscrire au bureau de la *Tribune lyonnaise*, rue St-Jean 53, au 2e. — Lorsque le nombre des adhérents le permettra on procédera à la nomination d'un comité définitif qui se mettra en rapport avec celui de Paris.

BANQUE DU PEUPLE. — Le citoyen PROUDHON vient de mettre à exécution son système d'échange ou *crédit gratuit et réciproque*. Une succursale est établie à Lyon ; rue des Capucins, 4, au 1er ; les dimanches et jours fériés de huit heures du matin à huit heures du soir, et les jours ouvriers, de 7 à 10 heures du soir. Nous appelons la bienveillance des citoyens sur ces essais d'émancipation du prolétariat. Ils peuvent ne pas être parlés et certainement il y a imperfections de détail ; ils peuvent ne pas produire tout l'avantage que les fondateurs en espèrent, cela est même probable, car nous ne croyons pas aux

panacées universelles, mais ces tentatives de progrès doivent être encouragées. Nous en dirons autant des nombreuses associations fraternelles qui se sont formées. A toutes portons aide et secours, consacrons à toutes une parcelle de nos ressources et n'oublions pas que l'obole du proétaire est plus puissante pour former un trésor incalculable que la fortune de cent Rothschild.

#### ECLAIRCISSEMENT DEMANDÉ.

Le journal *le Peuple*, publié depuis quelque temps en feuilleton et sous ce titre de : *Prologue d'une révolution*, une histoire de l'insurrection de juin, par le citoyen Louis Ménard. Ce récit est vrai ou il est faux. S'il est faux comment l'autorité en tolère-t-elle la publication? S'il est vrai, les cruautés de Radetsky et de Windichgratz, l'assassinat du général Bréa se trouveraient bien dépassés par ces atroces fureurs. En effet, nous lisons dans le numéro du 17 février ce passage : « le nombre des prisonniers égorgés s'éleva environ à trois mille, d'après les calculs les plus modérés ». Le citoyen Ménard cite le nombre des insurgés fossilés dans chaque lieu où ils étaient déposés, sans distinction d'âge, enfants de 15 ans ou vieillards, pris les armes à la main ou ramassés dans la rue et à leur domicile, sans même que le fait d'avoir coopéré à l'insurrection fut constant. On doit comprendre combien un pareil récit exaspère le peuple; l'éclaircissement que nous demandons est dans l'intérêt de la société. La garde nationale et l'armée n'avaient pas d'avantage le droit de fusiller les prisonniers que les insurgés n'avaient celui de mettre à mort le général Bréa. Si l'on veut que l'assassinat politique soit réellement flétri comme il le mérite, il faut que la réprobation soit unanime pour les assassins du parti vainqueur comme pour ceux du parti vaincu. Une enquête sur les faits révélés par le citoyen Ménard nous paraît donc nécessaire.

Une véritable razzia des fonctionnaires républicains a eu lieu depuis le ministère Odilon-Barrot, avec ou sans l'assentiment du président de la République. Dans le premier cas ce dernier est coupable; dans le second cas il est encore coupable de ne pas renvoyer des ministres qui compromettent son pouvoir. Le citoyen Bacot, procureur de la République ne pouvait échapper à cette razzia, c'eût été lui faire injure; mais comme il lui était dû une distinction à raison de son noble caractère qui lui a mérité les éloges même de ses ennemis politiques, on a usé envers lui d'un procédé que nous ne voulons pas qualifier. C'est seulement par le *Moniteur* qu'il a appris sa destitution.

Le citoyen Faure, sous-préfet de Villefranche, passe à celle moins importante de Civray (Vienne).—Nous ne mentionnons pas les préfets destitués pour cause de républicanisme même les plus modérés, témoin le cit. Ambert, préfet du Rhône; nous aurions trop à faire que d'ouvrage on prépare aux véritables républicains. d'ici à peu de temps, pour réparer les bévues que des hommes moins polis appelleraient des trahisons.

#### AU MARÉCHAL BUGEAUD.

Une lettre signée des citoyens Bouveyron et Perrin, insérée le 23 février dernier dans le n° 299 du *Peuple souverain*, vous accuse d'avoir dit à des citoyens délégués des ouvriers du chantier de Montessuy ces paroles : *Vingt-huit sous par jour ! C'est trop, un homme peut vivre avec vingt sous; laissez-vous ! vous êtes un homme de club, vous êtes un animal.*

Ces paroles, si elles étaient vraies, seraient infâmes en même temps qu'elles dénoteraient une ignorance crasse de ce que, dans une ville comme Lyon, le strict nécessaire exige pour vivre. Nous en attendons le démenti pour l'honneur du nom français. Un maréchal de France ne peut avoir tenu un pareil langage et surtout s'être permis une injure telle que celle-ci : *vous êtes un animal*, injure à laquelle l'ouvrier, justement indigné, aurait nécessairement répondu *vous en êtes un autre* : car, s'il ne l'eût pas fait il aurait réellement mérité l'épithète d'animal. Sans doute vous n'avez pas lu le journal qui porte contre vous une accusation aussi grave, nous espérons que la *Tribune* vous parviendra et vous mettra à même de la réfuter. Le respect du peuple est, après celui de la servir, le premier devoir des fonctionnaires.

On n'accusera pas les magistrats de la république de suivre les errements de ceux de la monarchie, avec lesquels la moindre phrase irrespectueuse contre la royauté était sévèrement punie. La chambre des accusations près le tribunal civil, et celle près la Cour d'appel de Lyon, sont là pour témoigner du contraire. A leur exemple le jury de Lille vient d'acquitter un journal légitimiste dans lequel on lisait cette phrase :

« L'Assemblée nationale a TRAHI la France EN PROCLAMANT LA RÉPUBLIQUE sous la pression de l'intimidation et de la peur. »

Il est fâcheux que les verdicts du jury ne soient pas motivés; nous aurions été curieux de connaître le commentaire en vertu duquel cette phrase est complètement innocente. Félicitons-nous d'avoir encore des jurés probes et libres, suivant l'expression de Monsieur de Boissieu, sous le règne de Louis-Philippe, devenu le citoyen Boissieu sous la république, et toujours conseiller à la cour de cassation.

La réaction lève la tête dans le midi comme partout; mais à un soleil plus chaud rend les têtes plus incandescentes, et le souvenir des guerres religieuses qui ont ensanglanté ces contrées, venant se joindre aux passions politiques fait bien vite dégénérer en émeutes les agitations populaires. Usez et d'autres villes ont eu à éprouver, de par la réaction, des troubles plus ou moins graves; mais à Cette, ville importante de l'Hérault, ces troubles ont acquis un caractère plus grave. Il paraît que l'arbre de la liberté, planté à l'époque de la révolution, était surmonté du bonnet phrygien. Cet emblème a déplu à ces hommes qui se disent modérés et font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher l'ordre de renaitre. Qu'importe en effet cet emblème de l'affranchissement des prolétaires? Il a été souillé, dit-on, par les hommes qui s'en sont affubés en 1795, par les Carrier, les Joseph Lebon, les Fouché (de Nantes), les Fouquier-Tinville etc; mais la Croix a été souillée par le pape Borgia, par les prêtres Contrafatto, Mai-grat, Lacolonge et autres, par l'Inquisition, la Saint-Barthélemi et les dragonnades, faut-il abattre la croix? La justice a été souillée par les Jeffries, les Landardevont, les juges de Ney, de Monton-Duvernét, des frères Faucher et de toutes les victimes de 1815; elle a condamné les insurgés d'avril 1834, précurseurs de ceux de 1848 et que février a réhabilités, s'ils avaient eu besoin de l'être; faut-il renoncer à la justice? Louis-Napoléon Bonaparte devait-il sévir contre l'ex-duc Pasquier qui l'avait condamné à la déportation pour avoir prématurément tenté de renverser le trône de Louis-Philippe?

Nous avons donc pitié de cette horreur posthume pour un emblème par lui-même glorieux. Il paraît que M. le préfet de l'Hérault est animé d'un tout autre sentiment, et il a ordonné l'enlèvement du bonnet rouge qui décorait l'arbre de la liberté de la ville de Cette. Un commissaire de police chargé de cette mission, ne pouvant y parvenir facilement, n'a trouvé rien de mieux que de faire scier l'arbre de liberté. Alors le peuple s'est soulevé, des voies de fait ont eu lieu, des maisons, et notamment celle du cercle des commerçants, ont été saccagées et livrées aux flammes. Ces désordres eurent lieu le 7 février. Le chef du pouvoir exécutif, a, par ordonnance du 11 février, dissous la garde nationale de la ville de Cette et révoqué le citoyen Mercier, maire, qui mieux à même sans doute que le préfet de connaître l'esprit de ses administrés, s'était refusé à cette profanation de l'arbre de la liberté!

Nous blâmons autant que qui que ce soit les actes de vengeance, auxquels se sont portés les républicains de Cette, et lorsque le sang-froid a eu fait place à l'indignation ils ont sans doute été les premiers à les regretter. Ce sont ces excès qui compromettent la cause du peuple; il doit s'en abstenir, car rien ne saurait légitimer des attaques sauvages contre les personnes et la propriété.

Nous n'en dirons pas d'avantage, parce que certaines feuilles sauront bien ne pas ménager ce côté de la question; mais nous appellerons l'attention de l'autorité sur la conduite du préfet et du commissaire de police. Justice sera faite des émeutiers; nous réclamons qu'il soit également fait justice de ceux qui, par des mesures intempestives et odieuses, ont provoqué l'émeute.

Les deux fonctionnaires dont nous venons de parler, ont commis un attentat à la souveraineté du peuple, et un acte coupable en ordonnant, l'un l'enlèvement d'un emblème que le peuple avait inauguré, l'autre en portant une main brutale sur l'arbre même de la liberté; ils doivent donc être sévèrement punis, et alors il y aura justice pour tous. L'ordre et la République auront été respectés.

NARBONNE.—Une collision qui a failli devenir sanglante, a eu lieu le mercredi des cendres, à propos d'une mascarade. Voici l'ordre de cette mascarade. D'abord le tombeau de la presse réactionnaire; à la suite un fourgon de cosaques, dans lequel se trouvait le parti modéré; puis un char où était la justice tenant en main une balance qui penchait d'un seul côté. Un masque portait une caisse vide, étiquetée *trésor, caisse d'épargne*. Enfin se présentait, entouré d'autres masques couverts de vieux habits militaires et simulants les gardes du corps, le président de la République, vêtu du petit chapeau et de la redingote grise, se prélassant sur un âne avec un guidon portant ces mots : *je suis le neveu de mon oncle*. Aux deux bats de l'âne pendaient deux écriteaux sur lesquels on lisait *Strasbourg* et *Boulogne*. La mascarade s'est terminée par l'auto-lafé d'un mannequin représentant un garde national à cheval.

Nous voyons avec peine ces manifestations qui ne peuvent qu'aigrir les esprits.

NIORT.—Le départ d'un escadron du 2e chasseurs à cheval contrairement aux promesses qui avaient été faites au maire, a amené des troubles aggravés par la conduite du colonel, M. Conway-de-Colle, dont les antécédents depuis la République, s'ils sont vrais, auraient mérité la mise à la retraite.

Nous voulons que l'autorité soit non-seulement obéie mais respectée; il n'y a pas de gouvernement possible sans cela. En même temps nous voulons que les fonctionnaires méritent l'obéissance et le respect. Or, ce n'est pas un bon moyen d'inspirer l'un et l'autre que de laisser en fonctions des hommes hostiles à la démocratie.

BOULOGNE-SUR-MER.—Une émeute sans conséquence a également eu lieu en dehors de la politique. Pour prévenir le retour de ces désastres il faut que le pouvoir comprenne enfin sa mission qui consiste à être le tuteur des intérêts de ceux-là surtout qui ne peuvent se protéger eux-mêmes.

LYON.—Cette grande cité avait échappé jusqu'à ce jour aux désastres qui ont ensanglanté d'autres villes. Elle était vierge de toute collision; le sang n'avait pas rougi ses dalles depuis 1834, mais alors c'était un roi qui avait ordonné le massacre. Enfin Lyon était tranquille, lorsqu'il a plu au maréchal Bugeaud de faire sortir la sentinelle qui gardait la statue de l'homme du peuple, sur la place de la République. Pourquoi? Nulle bonne raison ne pourrait être donnée. Le peuple y a vu une tentative de réaction; des rassemblements ont eu lieu et UN HOMME A ÉTÉ TUÉ. Pour prévenir l'exaspération, le citoyen Reveil, maire, a fait appel à ses concitoyens et tout est rentré dans l'ordre.

Une interpellation a été faite à ce sujet au sein du conseil municipal par le citoyen Juif; sa proposition d'enquête soutenue par les citoyens Grinand et Morellet, a été écartée. Douze membres du conseil se sont néanmoins prononcés en faveur de cette mesure.

Une pétition pour la mise en accusation, ou tout au moins le remplacement du maréchal Bugeaud, à raison des paroles séditieuses prononcées par lui à Bourges et à Lyon, se signe en ce moment au bureau du *Républicain*, rue Centrale n. 5; elle est déjà couverte d'un grand nombre de signatures.

—Le Préfet du département, voulant sans doute payer sa dette au ministère Falloux, a rendu le 21 février un arrêté pour l'enlèvement des bonnets phrygiens. Les maires de Lyon, de la Croix-Rousse et de la Guillotière se sont refusés, dit-on, à être les exécuteurs de cet attentat à la souveraineté du peuple.

—Le club de la rue Grognard a été fermé le 25, en vertu d'une ordonnance de la chambre du conseil, qui n'est motivée, selon nous, par aucune raison légale, et contre laquelle le bureau a protesté. On ne s'est pas borné à exécuter cette ordonnance d'une manière convenable; c'est à neuf heures du soir au moment même où une réunion nombreuse de citoyens s'y trouvait que la force armée l'a envahie. A quoi bon cet appareil militaire? Le bon sens public en a fait justice, mais on aurait voulu amener une émeute qu'on n'aurait pas agi différemment.

—Les clubs Sanaoze et de rue Chabrol, ont également été fermés pour des motifs qu'il nous sera permis de taxer de puérils.

Nous publierons dans le prochain numéro l'histoire de la fondation de la Société des AMIS DE L'ORDRE et de Lyon. Des documents authentiques nous ont été fournis et cette histoire contiendra des révélations intéressantes.

#### INDISCRETION ET ATTAQUE CONTRE LA RÉPUBLIQUE.

On lit dans le *Courrier de Lyon* l'article suivant :

Mettons pour Louis-Napoléon les choses au pire; supposons que, dans la pensée des meneurs du parti modéré, il ne soit que l'instrument d'une restauration monarchique. Si elle est blessante pour son amour-propre et son ambition, cette hypothèse n'a toutefois rien de menaçant ni pour sa liberté ni pour sa sûreté: les titres qu'il a acquis à l'estime et à la reconnaissance du pays lui assureraient en ce cas une retraite honorable.

Mais rejetons bien loin une telle pensée etc. Depuis dix mois la France attend un homme: celui qui fera justice de l'anarchie, lui rendra l'ordre et le repos, et la prospérité perdue, cet homme, quelque soit son nom, sa race et ses antécédents, elle l'adoptera et se donnera à lui en récompense.

Comprendront-ils maintenant, ceux qui ont voté pour Louis-Napoléon Bonaparte par vénération pour son nom, ceux qui ont voté pour lui sans vouloir proscrire la République? Ne voient-ils pas qu'ils ont été dupes du parti royaliste? Pour ce parti, Louis-Napoléon Bonaparte, comme nous l'avons dit, n'est qu'une planche, un pont pour arriver à une restauration monarchique, au profit de la noblesse de race qui n'a pas abdiqué. On donnera une place au représentant de l'empire et de quoi alors se plaindrait-il? Est-ce que d'après l'aristocratie, Napoléon n'eût pas été plus grand s'il avait accepté d'être nommé, par le roi légitime Louis XVIII, *marquis et connétable*. On le lui avait offert et il l'a refusé; on espère que son neveu sera de meilleure composition et on le lui dit sans façon. Qu'en dites-vous habitants de la campagne qui vous êtes séparés de vos frères, les prolétaires des villes!

Nous venons de signaler l'indiscrétion, avouons-nous besoin de faire ressortir l'attaque contre la République. Les hommes qui inspirent le *Courrier de Lyon* sont prêts à se donner à celui qui les en délivrera, quelque soit son nom, sa race, ses antécédents; c'est-à-dire qu'il s'appelle Bonaparte,

Henri V ou Joinville. Peu importe qu'il arrive au trône par un 18 brumaire ou avec les Cosaques. Allez donc valets! vous nous faites encore plus pitié qu'horreur. Mais sachez le bien : le peuple de Paris a brûlé le trône en place de Grève, et si jamais un prétendant quelconque usurpait le pouvoir, il ne serait plus justiciable de l'échafaud comme Louis XVI; on ne l'enverra pas en exil comme Charles X et Louis-Philippe; on le traitera simplement comme un voleur; on l'enverra au bain fût-il Bonaparte, Bourbon ou d'Orléans.

**EMIGRATION ICARIENNE.** — *Le Populaire* du 18 février est venu rassurer tous ceux qui comme nous, sans croire à la bonté absolue du système communiste de Cabet, rendent justice à cet infatigable apôtre de l'humanité.

Cabet parti de Paris le 15 décembre est arrivé le 31 à Newyork. Sa lettre du 6 janvier annonce qu'il partira le lendemain pour la Nouvelle-Orléans, où il espère arriver le 18, en descendant par le Mississipi. Dieu veuille qu'il arrive à temps pour réparer les désordres dont les ennemis de l'émancipation du prolétariat ont fait tant de bruit. Ces désordres n'auront été alors, comme il le dit, qu'une bataille perdue.

En attendant il faut rendre justice à l'homme qui se dévoue au triomphe d'une idée. Cabet, malgré son âge avancé, a bravé la rigueur de la saison, les difficultés d'un voyage de plus de deux mille lieues; et maintenant il va braver le choléra qui sévit à la Nouvelle-Orléans pour aller reconforter par sa présence ceux qui ont eu foi en lui. On peut bien ne pas approuver le système du citoyen Cabet, mais on doit rendre hommage à son dévouement et partager leurs souffrances.

**FABRIQUE DE LYON.**

Question d'égalité devant la loi.

*La surveillance des ateliers, exercée par le conseil des prud'hommes doit-elle s'étendre aux magasins des négociants?*

Le Conseil des prud'hommes vient de le décider affirmativement dans une affaire de solde de matières.

Deux chefs d'ateliers ont refusé de payer ces soldes attendu qu'ils avaient l'habitude d'être en avance pour d'autres négociants; plus, qu'ils connaissaient un grand nombre de leurs confrères qui étaient dans le même cas. Enfin, ils pensaient que le magasin était humide par sa position au rez-de-chaussée; en conséquence, ils ont réclamé une descente de lieux pour inspecter le magasin.

La question de savoir si un magasin devait être assujéti à de pareilles inspections, était neuve et grave; c'était la première fois qu'on osait la produire avec force. Le Conseil a compris sa mission et l'esprit de la révolution de février. Après un débat long et animé, à la grande audience du mercredi 7 février, il a ordonné que l'enquête serait faite sans que les arbitres soient limités dans leurs recherches. Le principe d'égalité devant la loi à triomphé, c'est bonne justice.

(Communiqué.)

**BIBLIOGRAPHIE.**

Un homme éminent, comme poète, comme orateur et à tant d'autres titres, fait appel à ses concitoyens pour une nouvelle édition de ses œuvres choisies. Cet homme est Alphonse LAMARTINE — On a pu juger différemment l'homme politique, mais aucune sympathie ne peut faire défaut à l'homme privé, à l'écrivain.

Dans la carrière du gouvernement, où tant d'autres se sont enrichis, Lamartine, sorti plus pauvre qu'il n'y était entré, vient demander un juste et honorable tribut aux hommes d'intelligence pour toutes les jouissances qu'il leur a procurées par ses écrits. Qui osera le refuser.

Cette édition se composera de : 1<sup>o</sup> *Méditations poétiques* augmentées de 12 nouvelles méditations, avec commentaires, 2 vol.; 2<sup>o</sup> *Harmonies religieuses*, augmentées de 8 nouvelles harmonies avec commentaires, 2 vol.; 3<sup>o</sup> *La mort de Socrate et Child Harold*, poèmes et recueils poétiques, 2 vol.; 4<sup>o</sup> *Jocelyn* avec prologue et commentaires inédits, 2 vol.; 5<sup>o</sup> *La Tribune de M. Lamartine* ou études oratoires et politiques, 2 vol.; 6<sup>o</sup> *Voyage en Orient* (revue), 4 vol. — total 14 vol.

On peut souscrire pour un ou plusieurs ouvrages comme pour la totalité. — On ne tirera qu'autant d'exemplaires qu'il y aura de souscripteurs — Les noms des souscripteurs seront inscrits au dernier volume.

Le prix est de SIX fr. par volume — On souscrit sans rien payer d'avance.

Nous recevons les souscriptions au bureau de la Tribune et nous les ferons parvenir à l'auteur, rue de l'Université, 82, à Paris. L'on peut également s'adresser à lui directement en envoyant franco la note de souscription contenant les noms, profession et demeure du souscripteur avec l'indication des ouvrages pour lesquels il souscrit. Ce bulletin de souscription devra être SIGNÉ.

**MEDICINE.** — Le docteur Henri BLANC, Cours d'Anstertlitz, 1, a trouvé le moyen de faire disparaître complètement toute trace des cicatrices résultant de schrophules, (humeurs froides), en rétablissant les chairs dans leur forme première; il traitera gratis les person-

nes qui s'adresseront à lui.

Nous nous empressons, dans l'intérêt de l'humanité, de porter ce fait à la connaissance du public.

**ARTS D'AGRÈMENT.** — Au nombre de ces arts figure le filage du verre. La difficulté de l'exercer fait que les artistes de ce genre sont rares. Nous disons artistes, car il faut, en quelque sorte, outre la science, une aptitude naturelle. C'est donc une bonne fortune pour Lyon d'en posséder un en ce moment, le citoyen Feroussat; aussi un public d'élite remplit chaque soir son modeste atelier, établi quai de la Révolution, au coin de la rue Chalant. Il est peut-être le seul marchand qui ne puisse satisfaire aux nombreuses commandes qui lui sont faites, et pour lui le droit au travail n'a pas besoin d'être inscrit dans la Constitution. On entre, attiré par une curiosité machinale; en voyant le verre se prêter à mille formes sous le souffle de l'opérateur, on reste pour comprendre cette merveille de l'industrie! la curiosité est devenue passion, et chacun veut emporter un souvenir; qui un arbre, qui un oiseau, qui un chien, une coupe, etc.

Nous engageons les personnes qui n'ont pas encore vu les petits chefs-d'œuvre du citoyen Feroussat, à se hâter, car les artistes sont nomades de leur nature, et le séjour de celui-ci sera de courte durée. Puisse-t-il lui-ser des élèves dignes, car il y a dans cet art de filer le verre le germe d'une industrie puissante.

**ASTRÉOLOGIE.**

(Suite, v. p. 158.)

DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

La propriété intellectuelle est celle qui résulte exclusivement du travail de l'intelligence. Nous n'y comprenons donc pas, malgré leur affinité, les arts libéraux qui, ayant pour objet la production d'une œuvre déterminée, ne se manifestent cependant que par une forme donnée à la matière. Les arts libéraux rentrent dans l'industrie, et s'ils ne peuvent, s'ils ne doivent pas même être assujétiés à toutes ses règles, notamment à la limitation des professions, ils ne peuvent pas néanmoins entrer dans le sujet que nous voulons traiter. Ainsi, l'artiste achève une œuvre unique dont il reçoit le prix; c'est donc en définitif une industrie. Le tableau de *Raphael* comme la coupe ciselée de *Benvenuto Cellini* sont des objets d'art qui ne se reproduisent pas par eux-mêmes et se limitent à la jouissance du possesseur, après avoir fait la gloire de l'artiste. Il en est de même du théâtre à un moindre degré; *Talma*, *Duprez*, *Litz*, *Taglioni* font les délices de ceux, mais de ceux-là seuls qui les entendent et les voient; la postérité ne les cite que pour exemple et sur la foi de ses pères; avec eux cesse leur mission de faire progresser l'humanité; les générations suivantes ne leur doivent qu'un souvenir. Ces artistes, quelque éminents qu'ils soient, n'exercent qu'une profession dont la société doit régler l'exercice d'une manière convenable à l'intérêt de tous; mais cela est encore étranger à notre sujet.

La propriété intellectuelle dont nous voulons parler est, pour la caractériser, en un mot celle qui se survit à elle-même. Elle renferme donc les *écrivains*, les *compositeurs* et les *inventeurs*; cette propriété est non moins sacrée, si elle ne l'est davantage, que celle purement matérielle; car on lui doit le progrès humanitaire au physique comme au moral.

La propriété intellectuelle est personnelle et spéculative, de même que la propriété matérielle. *Personnelle*, elle échappe à toute règle puisqu'aucun signe ne la révèle; *spéculative*, elle entre dans le commerce et l'industrie; elle doit être réglée selon l'intérêt général de la société.

Le droit est évident car l'homme de génie ne fait que rendre à la société ce qu'il a reçu d'elle par l'éducation et par le travail intellectuel antérieur qui a accumulé les trésors dont il jouit. En effet, ce serait une étrange erreur de croire que l'homme invente quelque chose; il se souvient et il donne une forme nouvelle. L'axiome *nil sub sole novi*, rien de nouveau sous le soleil, est l'expression énergique d'une vérité universelle. Si l'homme pouvait inventer, c'est-à-dire créer quelque chose de rien, il serait Dieu. Toutes les idées existent en germe dans le matras de l'intelligence humaine et le temps développe ce germe. L'homme arrive par l'analyse à reconstruire la synthèse, mais celle-ci existait; seulement il ne pouvait la concevoir qu'après l'avoir étudiée dans les faits qui lui servent de corrolaire. « L'ouvrier, dit *Platon*, a en soi le modèle de son ouvrage; il a les yeux sur ce modèle en travaillant; il en réalise l'idée. » — Avant que Newton eut proclamé la loi de la gravi-

tation, cette loi existait certainement.

Nous aurons donc à tracer les limites de la propriété intellectuelle spéculative et nous essayerons de la faire en sauvegardant les intérêts généraux et particuliers.

Mais afin qu'il ne reste aucun doute sur le droit de la société et sur la justice de cette espèce d'expropriation pour cause d'utilité publique, il est convenable que nous retracions les droits et les devoirs intellectuels de l'homme comme nous avons esquissé ses droits et ses devoirs matériels. Nous demandons pardon aux lecteurs de cette digression, mais elle entre dans notre plan et servira à éclairer plus tard notre marche.

La suite au prochain numéro.

**LES ADIEUX.**

Vers adressés par une grand'mère à sa petite fille au jour de de son mariage et la veille de son départ.

Le devoir de l'hymen t'enlève à ta famille;  
Loin du toit paternel va chercher le bonheur!  
Laisse-nous le chagrin, laisse-nous la douleur;  
Après de ton époux sois heureuse, ô ma fille!

A l'elu de ton cœur nous donnons en ce jour,  
Un trésor de vertus, de beauté, de jeunesse.  
Il a su mériter ta naïve tendresse;  
Mais garde-nous, du moins, un peu de ton amour.

Ici, l'on te retient : là-bas on te desire;  
Une mère, en pleurant t'adresse ses adieux;  
Emporte nos regrets, emporte tous nos vœux;  
Pars avec une larme, entre avec un sourire.

Ch.-F. DEVERT.

**CANGANS POLITIQUES ET AUTRES.**

\* Le président de la République devait dîner chez celui de l'Assemblée nationale, le jour même où l'ordre du jour pur et simple, en faveur du ministère a été repoussé; Thiers et Molé étaient également invités. Ces trois personnages se sont fait excuser sous prétexte d'une indisposition; des plaisants ont dit à ce sujet qu'ils étaient malades d'un 18 brumaire rentré.

\* L'arrestation du colonel Forestier est un délit forestier, disait en plaisantant M. Dupin aîné. Sommes-nous donc dans une forêt de Bondy, pour qu'on se permette de pareils délits, a répondu Lagrange.

\* Tout couvert des lauriers de Blaye, de Transnoains et de la Taffna, le vainqueur d'Isly, de Dulong, enorgueilli par ses succès oratoires de Bourges, a commencé aussitôt son arrivée à Lyon, ville désignée pour le centre des opérations de l'armée des Alpes, une campagne contre le *Peuple Souverain*.

\* Bonaparte, chef de l'armée des Alpes sous la première République, envoyait des millions; plus modeste, le maréchal Bugeaud n'enverra que mille francs conquis sur le gérant du *Peuple Souverain*.

\* On prétend qu'à son passage à Bourges, le maréchal Bugeaud s'est assis dans le fauteuil traditionnel.

\* Pour faire plaider sa cause, le maréchal Bugeaud s'est adressé au bâtonnier de l'ordre des avocats. Cet illustre personnage méritait bien le *BATONNIER* pour défenseur.

\* Le maréchal Bugeaud a eu tort de s'attaquer à la presse, car il devrait savoir qu'une plume suffit pour ébrécher un sabre.

\* Lyon était triste; mais grâce au père Bugeaud le carnaval a été gai.

\* On a retiré le factionnaire qui gardait la statue du peuple souverain sur la place de la République. Le maréchal Bugeaud à eu raison, le peuple saura bien se garder tout seul des attaques de ses ennemis.

\* On a fait courir le quatrain suivant sur la question de l'intervention en Italie à raison des affaires de Rome :

Cette discussion qui cause du scandale  
N'est pourtant que grammaticale;  
Pour les uns c'est la papauté,  
Pour les autres c'est le pape ôté.

\* \* \* Maintenant que la couleur rouge est proscrite quel sera le costume des cardinaux ?

\* \* \* On prétend que le gouvernement ne veut plus de bonnets rouges et cependant nous avons vu les membres de la cour d'appel se rendre au service funèbre du 24 février avec une toque ou bonnet rouge.

\* \* \* On accuse M. Drouin-de-Lhuis d'avoir répondu en *capucin* aux interpellations du citoyen Ledru-Rollin. Peut-il en être autrement tant que la France logera ses ministres à l'hôtel des *Capucines*.

Le gérant, DEVERT.

## HISTOIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ORDRE.

A toutes les époques de crises sociales, il est des hommes qui se croient appelés à sauver la société et qui, au contraire, la précipitent dans l'abîme ; nuisant eux-mêmes, beaucoup plus que leurs adversaires, à la cause qu'ils ont la prétention de soutenir.

Ainsi, les démagogues ont nui à la République et les amis de l'ordre nuisent à l'ordre. C'est que les uns et les autres ne comprennent pas qu'il ne saurait y avoir d'effet sans cause.

La démagogie était un non sens en face d'une aristocratie qui se faisait humble et rampante ; on méprise, mais on ne frappe pas l'hypocrite qui embrasse vos genoux. Voilà pourquoi c'est en vain qu'en février 1848 on a évoqué le souvenir de 93, ce souvenir n'a produit aucune terreur. Il en serait autrement si une nouvelle commotion politique ramenait au pouvoir ces mêmes hommes qu'on a accusés de ne pas avoir été à la hauteur de leur mission ; malgré eux la terreur serait instantanée, parce que chacun comprendrait instinctivement que le parjure doit être puni.

Il en est de même des amis de l'ordre ; leur existence est également un non sens, car l'ordre, s'il avait à être compromis ne le serait que par eux. Peu importe que quelques uns rêvent une Saint-Barthélemy de républicains, le retour des compagnies de Jésus de 1795 ou des Verdets de 1815, la voix de ces hommes ne saurait avoir d'écho. Il faudrait des passions qui heureusement n'existent pas, et ces passions n'existent pas parce que rien ne peut les faire naître. La Saint-Barthélemy fut le fruit d'une surexcitation religieuse. Où sont les éléments d'une Saint-Barthélemy politique ? Les compagnies de Jésus se formèrent d'hommes qui avaient des injures personnelles à venger ; c'était une *vendetta* : sang pour sang. Où sont les victimes que février a faites ? Les Verdets de 1815 avaient plus à cœur de se venger de l'impérialisme que de glorifier la royauté ; cette dernière n'était qu'un prétexte.

C'est donc mal à propos, à notre avis, qu'on s'est effrayé de cette Société des amis de l'ordre ; légalement et moralement coupable, elle est physiquement impuissante, et c'est encore bien à tort que le maréchal Bugeaud a voulu lui donner de l'importance en recevant ostensiblement quelques uns de ses chefs. Il n'a fait par là qu'augmenter le ridicule dont ses discours de Bourges et de Lyon l'avaient déjà couvert.

Au reste, la presse est devenue une arme tellement puissante qu'elle brise tout ce qui lui fait obstacle. Le maréchal Bugeaud, que nous venons de citer, en est un exemple. Il a pris le commandement de l'armée des Alpes avec l'intention avouée de faire peur, et voilà qu'après avoir eu peur un jour ou deux, personne n'ose avouer avoir peur, et dès l'instant que la peur ne s'avoue pas, elle n'existe plus. Tout cela a été l'affaire de quelques articles de journaux, d'un procès fait au *Peuple Souverain*, qui a eu le courage de l'initiative ; de quelques chansons. Si l'on veut maintenant faire peur à la démocratie, il faut autre chose, le diplomate de la Tafna est usé.

Il en est de même de la Société des amis de l'ordre. Les premiers jours, on en parlait mystérieusement, et l'on pensait devoir avoir peur. Mais qu'est-il arrivé ? Le citoyen Auguste Morlon l'a attaquée, et l'on a vu que le poignard ne le frappait pas ; alors on n'a plus eu peur. Si la Société des amis de l'ordre avait voulu réellement se faire craindre, il aurait fallu trouver sur la place publique le cadavre de son accusateur avec ces mots : *Pour avoir mal parlé de la Société des amis de l'ordre*. C'est ainsi que les francs-juges se faisaient respecter.

Il nous paraît donc utile, avant que cette société tombe dans l'oubli, de tracer son histoire.

Dans le courant du mois d'avril 1848, les employés de commerce se réunirent en club au Palais-de-Justice, et fondèrent ensuite une association sous le nom de l'*Union*. Dépourvus d'instincts démocratiques, les fondateurs de cette association se traînaient dans l'ornière du passé et ne purent même pas organiser une société de secours mutuels ; c'est à ce but louable, mais insignifiant, que s'était arrêté l'essor de leur imagination. Toutefois, l'esprit républicain régnait parmi les membres de l'*Union* ; nous ne pouvions cependant dire au juste si c'était du républicanisme de la veille

ou du lendemain ; ce dernier est, comme on le sait, beaucoup plus pâle et se déteint facilement.

Les meneurs, il s'en trouve toujours, crurent entrevoir dans cette société le germe d'une force puissante pour ceux qui sauraient l'employer. On conçut donc le projet d'en réunir les hommes dans un but politique ; c'est ainsi que prit naissance la *Société fraternelle des amis de l'ordre*. Tout le monde veut l'ordre, Robespierre lui-même le voulait, mais il faut s'entendre. Il y a l'ordre dans la liberté, ordre qui n'exclut ni la vie ni le mouvement ; il y a l'ordre du despotisme, qu'on pourrait appeler l'ordre du silence : on est plus paisible dans un cachot que sur la place publique ; faut-il renoncer aux agitations du *forum* ? Certains hommes nous ont fait connaître à cet égard leur pensée, en disant : *L'Ordre règne à Varsovie*. Les Républicains ne veulent pas de cet ordre, quoi qu'il puisse leur en coûter. Aussi l'on se hâta d'éliminer, sous différents prétextes, les citoyens connus par un républicanisme trop ardent ; pour ne pas trop effaroucher les esprits, on accepta les Républicains modérés, et il est vrai de dire que malgré les épurations, la Société de l'ordre se composa d'abord en majorité de Républicains sincères quoique voulant l'ordre avant tout.

D'un autre côté, certains chefs de la garde nationale avaient organisé des *Voraces de la Plaine*, pour les opposer aux *Voraces de la Montagne*. Lorsque ceux-ci furent dissous, les premiers entrèrent dans les rangs de la Société des amis de l'ordre. Nonobstant ces recrues, la Société dont nous esquissons l'histoire était peu connue et se tenait prudemment dans l'ombre, lorsque les événements de juin vinrent lui donner du relief. Il est à croire qu'à cette époque les chefs établirent des relations avec Paris. Cela résulte de ce qui s'est passé, soit au 10 décembre, soit lors de la conspiration royaliste avortée du 29 janvier.

Les divers partis royalistes, mais surtout celui légitimiste, songèrent à profiter de cette force à peu près comme ceux de 1795 profitèrent des élections pour constituer une Société clichienne, dont le but secret était le retour des émigrés, ainsi qu'on peut le lire dans l'*Histoire de la Révolution* (t. 9) de M. Thiers. Les incorrigibles partisans des Bourbons crurent donc pouvoir se servir d'une société dont le but apparent serait de maintenir l'ordre, et le but secret, révélé à quelques uns, de rappeler la royauté.

Des réunions eurent lieu dans les bureaux de l'*Union Nationale*, et c'est à partir de cette époque que le langage de cette feuille changea complètement, par l'adjonction d'un avocat, M<sup>e</sup> Lançon, et d'un greffier-commis de la cour, M. Franchet, qui tous deux s'étaient fait remarquer en mars et avril, au club de l'Égalité, par des discours où ils s'efforçaient de passer pour Républicains.

La Société des amis de l'ordre compta bientôt une foule d'hommes notables dans tous les rangs de la société. Le prétexte de l'ordre compromis en juin et qu'on pouvait craindre de voir compromettre de nouveau, fut le véhicule puissant qui attira dans cette réunion secrète beaucoup d'hommes unis en apparence par une pensée commune, mais, au fond, mus par des intérêts différents.

La dissolution de la garde nationale entra bientôt dans le plan des chefs de la Société, mais elle tourna contre eux. Ils avaient espéré que la réorganisation ne se ferait pas attendre, et qu'elle aurait lieu sur des bases qui permettraient d'exclure la masse prolétaire. Trompés dans leur attente, ces chefs ne furent que plus ardents à appeler des recrues dans la Société de l'ordre, afin de former des cadres dont ils ont pris le commandement.

Le jésuitisme ne pouvait non plus laisser passer une occasion aussi belle de se produire, et bientôt la Société de Saint-François-Xavier fut appelée à joindre ses phalanges à celles de l'ordre. M. Charnier, ancien secrétaire de cette Société, prou d'homme remarquable par sa barbe, et M. Lafay, marchand de charbons, ont été des agents actifs, lorsque la fusion a été opérée.

M. Brouzet, banquier est, dit-on, le dépositaire des fonds, et il passe pour un chef influent, ainsi que M. Roland de Ravel, ingénieur civil. M. Garella, qui s'était présenté aux dernières élections et était venu faire parade de son patriotisme dans les clubs, a fourni son contingent de zèle, et propage sans doute la Société au lieu de

sa nouvelle résidence.

Nous ne pouvons citer tous ceux qui ont mis un zèle parfois excentrique à propager la Société des amis de l'ordre ; mais ce serait priver de la gloire à laquelle ils aspirent que de passer sous silence MM. Loyson, avocat général ; Hobitz, juge au Tribunal de commerce ; Delmas, ancien officier d'état-major de la garde nationale, ardent clubiste en mars et avril ; Debombourg, instituteur à Colonges ; Lardière, substitut ; Chevalier-Thivet, avoué ; Fayetton, dessinateur, etc. On nous assure que M. Vivier, marchand drapier, est aussi un des propagateurs les plus zélés, et qu'il recrute parmi les républicains modérés. Cela nous étonne. Quant à MM. Péricaud fils, ancien sergent-major, et Christo, architecte des hôpitaux, nous serions au contraire étonnés qu'ils ne figurassent pas dans les rangs de cette Société.

Comme on le voit, la Société de l'ordre se compose d'éléments juxtaposés et bien hétérogènes. D'abord, un noyau de Républicains sincères, mais hostiles aux idées socialistes ; ensuite la tourbe des Républicains du lendemain, soldats sans drapeau ; enfin, les royalistes avoués, et, pour couronner l'œuvre, les Xaviéristes.

Tout cela marche ensemble présentement, mais au jour du danger la dissolution serait prompte, et il ne resterait que les hommes des partis hostiles à la République. Cela importe peu aux chefs, car tous figurent bien sur les cadres, mais tous ne connaissent pas le but secret. Il y a comme partout, les intrigants et les niais, la masse qui paie, ceux qui reçoivent, et dont le triage se fait chaque jour.

Il y a encore les mouches du coche, hommes à prétention, dont les habiles se servent : de ce nombre sont M. Barret, qui se croit le commandant en chef ; M. Mathieu, qui se complait dans son éloquence, et ne fait cependant que continuer à faire des brioches.

NOTA. Nous nous arrêtons au milieu de notre travail parce que nous apprenons que le ministère n'osant faire plus longtemps acte de partialité, vient d'ordonner la dissolution de la Société des amis de l'ordre. Il est convenable d'attendre pour voir si l'autorité exécutera de bonne foi la loi, ou si elle aura deux poids et deux mesures : sévère pour les associations républicaines, douce et bénigne pour celles des royalistes. Toutefois, nous n'avons pas cru devoir supprimer un récit qui peut avoir un intérêt historique, et au besoin nous nous réservons de le continuer.

Communiqué.

### LA VÉRITÉ A TOUS.

(Suite. v. 4<sup>e</sup> année, p. 157.)

De même que l'abus de la puissance virile amène la prostration, la démagogie qui est l'abus de la puissance populaire, amène la réaction. Le jeune homme qui a outre-passé le terme fixé par la nature aux jouissances physiques, se repent vainement plus tard, et ce n'est qu'à grand peine qu'il peut rétablir l'économie dérangée par la brutalité de ses passions. Cependant les conseils ne lui ont pas manqué, mais il n'a pas voulu s'en rapporter aux leçons de l'expérience. Les peuples, dans la première phase de leur émancipation, agissent comme les adolescents. Pour confirmer nos paroles, nous citerons le passage suivant du journal *La Réforme*, dans son numéro du 14 décembre : « Ah ! nous avons eu de tristes jours depuis février. La faute en fut pourtant par fois aux nôtres ; « oui, nous avons eu de funestes entraînements, « des témérités coupables, et si nous avons vu « nos espérances s'effeuiller et tomber dans le « le sang, c'est qu'il y eût trop de confiance d'a- « bord, et plus tard, trop de fièvre. » — Cet aveu d'un organe de la haute presse dont on ne récusera pas le témoignage, justifie tout ce que nous avons dit et ce que nous allons dire ; il justifie également la ligne de la conduite suivie par nous dès le lendemain de la victoire et qui nous a occasionné les reproches d'amis égarés. Nous avons eu sur eux le seul avantage de prévoir ce qui devait infailliblement arriver.

Pour qu'il ne reste aucun doute à ce sujet, nous citerons encore les paroles d'un député montagnard, qui s'honore de l'être, le citoyen César BERTHOLON. Cet honorable représentant de l'Isère, et qui appartient à Lyon par sa vie politique, écrivait, le 11 novembre 1848, au *Censeur* : « Avec la « prétention de servir à l'amélioration des classes « souffrantes, il (le socialisme) a eu pour résultat « jusqu'à présent, soit de compromettre la Répu-

« blique, soit de faire ajourner l'adoption des « mesures un peu larges, un peu populaires. « Aussitôt qu'entraînée par l'esprit de justice et « de bonne volonté dont elle ne peut se départir, « la République se montre sur le point de réaliser « un progrès, le socialisme prend à tâche de se « montrer assez à temps pour effrayer les cons- « ciences timides, et donner aux ennemis du « peuple un prétexte pour s'opposer à son accom- « plissement. » — Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le *droit au travail* était inscrit dans la constitution, lorsqu'une parole malencontreuse est venue l'en arracher. Proudhon, en disant, dans l'intérêt de son système, donnez-moi le droit au travail et je n'en demande pas davantage pour abolir la propriété, a été la cause bien involontaire, sans doute, de la suppression de ce droit sacré de l'homme. Or, nous sommes convaincus que la simple promulgation de cette formule eût été un progrès immense, et que les conséquences n'auraient pas tardé à se révéler. L'on avouera bien que cette parole que Proudhon, du reste, a amplement rachetée, était au moins imprudente, en la supposant vraie, et si elle ne l'était pas, comme nous le croyons, elle n'en a pas moins servi à la réaction pour maintenir le *statu quo*.

Ne craignons donc pas de le dire : si la révolution de février a avorté, c'est au socialisme qu'il faut s'en prendre, et cependant nous sommes loin de faire la guerre au socialisme. Nous voulons tout ce qu'il veut, mais nous le voulons autrement, et nous l'accusons seulement d'être intempestif. Qu'il nous soit donc permis de nous expliquer à ce sujet ; il est des choses qu'on ne saurait trop redire, sur lesquelles on ne saurait trop insister.

Tout est dans le symbole *Liberté, Egalité, Fraternité*. Le développement de ce symbole suffit à l'humanité. De bonne foi, les hommes peuvent-ils désirer un état de société meilleur que celui où ils seraient tous libres, égaux et frères ? Le triomphe de ce symbole serait donc par lui-même une révolution sociale. Ainsi la proclamation d'une République démocratique devait suffire, à quoi bon ajouter sociale ? Le bon sens public ne s'y est pas trompé, et il a compris que ce mot n'était pas simplement un pléonasme, un *non sens* ; il y a vu l'énoncé d'une volonté de courber toute une nation sous une doctrine qui lui répugnait, le communisme ; en ce moment, nous ne faisons pas le procès à ce dernier, nous nous bornons à constater un fait. Toute doctrine, renfermée dans son sein la vérité, n'a pas le droit de s'imposer aux hommes, car ce serait nier leur libre arbitre ; elle doit attendre d'être acceptée par un *consensus omnium*. Nous approuvons le communisme à l'état de doctrine, nous le combattons comme pouvoir et dans cette lutte nous avons avec nous tous les républicains. Or, comment constituer la République si l'on écarte ceux qui la veulent. Il fallait à la société monarchique et aristocratique, une transition, c'est-à-dire le règne paisible et avoué de la démocratie ; il fallait donc que cette dernière pût s'organiser au pouvoir, et comme le progrès ne s'arrête pas, le socialisme eut été l'opposition. C'était la marche naturelle des choses ; l'impatience des communistes a empêché cette marche naturelle, et aujourd'hui la République supporte la conséquence de leurs fautes.

En effet qu'arriva-t-il ? Le lendemain de la révolution de février, les républicains démocrates furent dépassés et se trouvèrent réduits à l'impuissance entre leurs ennemis de la veille et les prolétaires émancipés par eux. Par contre, ces derniers présentèrent le spectacle d'une armée dont tous les soldats auraient éloigné les officiers ; aussi s'agitèrent-ils dans la vague. En renonçant au symbole révolutionnaire qui guide l'humanité depuis six mille ans, pour suivre un drapeau particulier, ils créèrent autour d'eux l'anarchie, car dès l'instant qu'un étendard commun cessait d'abriter les soldats de la même cause, chacun allait où ses aspirations le portaient, qui à Cabet, qui à Fourier, qui à Louis Blanc, etc. Est-ce ainsi qu'on pouvait organiser le gouvernement d'une nation de plus de trente millions d'hommes ?

Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Marie, Garnier-Pagès, et leurs amis auraient accepté des mesures démocratiques et révolutionnaires parce qu'ils les auraient comprises ; ils ne pouvaient accepter des mesures dites socialistes parce qu'ils ne les comprenaient pas, en sorte qu'au milieu de ce tiraillement ils sont forcément restés stationnaires. Or,

toute révolution qui ne marche pas en avant, rétrograde ; c'est ce qui est arrivé. Laissés à leur initiative, les républicains eussent pris la France au lendemain du neuf thermidor et auraient par là accompli la tâche inachevée par leurs pères. L'Europe aurait suivi ce mouvement, mais il ne fallait pas qu'il fut compliqué de théories sociales ; c'était bien assez de la lutte de la démocratie contre l'aristocratie, de la conquête des deux premiers termes du symbole révolutionnaire.

Alors il n'y aurait pas eu lutte entre les campagnes et les cités, parce que la route à parcourir était connue de tous. N'est-ce pas les paysans qui avaient fait la force de la première révolution ? pourquoi auraient-ils été hostiles à la seconde ?

Qui nous rendra, dit cet homme héroïque, Aux bords du Rhin, à Jemmapes, à Fleurus, Les paysans fils de la République, Sur la frontière, à sa voix accourus.

a dit le poète du peuple, l'illustre Béranger : Février nous les aurait rendus, sans le socialisme.

Le socialisme a donc fait reculer la révolution au lieu de la servir ; comment ? nous l'avons dit ailleurs et nous le répétons, parce qu'il lui a ôté son auréole de gloire et l'a dépoétisée. Cela se conçoit, le socialisme n'est en définitif que l'aspiration vers le bien-être physique et par une organisation toute matérielle. Nous ne dirons pas qu'il ne faut pas penser aux jouissances matérielles, mais nous disons que, dans l'œuvre de rénovation sociale, elle ne doit être que le résultat, jamais le but apparent ; en telle sorte que pour progresser, les hommes doivent être convaincus qu'il serait préférable pour eux d'être physiquement très malheureux par le triomphe de la démocratie, que d'être physiquement très heureux sous le règne de l'aristocratie.

Or, ce n'est pas ainsi que le socialisme procède, et sous ce rapport il a corrompu l'intelligence humaine.

Imbu de cette idée que le triomphe de la République devait être le signal immédiat du bonheur matériel, le peuple éleva en face du drapeau de la démocratie un autre drapeau portant ces mots : *organisation du travail* ; jamais idée plus funeste n'avait surgi. Ce n'était pas le travail qu'il s'agissait d'organiser, c'était la société dont il fallait changer les bases, et comme l'avait très bien dit Ledru-Rollin, il fallait démocratiser la France ; l'Europe l'aurait suivie dans cette route nouvelle.

Ce fut, dit-on, un ouvrier nommé Marche, qui imposa cette formule au gouvernement provisoire, lequel la décréta sans la comprendre. Certes, cet ouvrier eut été bien embarrassé, si au lieu de discuter avec lui, le gouvernement provisoire lui eût dit : « Vous voulez cette organisation immédiate, nous n'en connaissons pas le moyen ; nous ne sommes que des hommes politiques ; rassemblez ceux de vos amis que vous jugerez capables, installez-vous ensemble dans une salle de l'Hôtel-de-ville, et présentez-nous d'ici à peu de jours un projet complet d'organisation du travail. »

Le peuple avait eu plus de bon sens en disant qu'il mettait trois mois de misère au service de la République, mais pour être conséquent, il eut dû en même temps ne pas reprendre d'un côté ce qu'il donnait de l'autre, c'est-à-dire, mettre la République aux prises avec une difficulté insurmontable ; ne pas l'empêcher, par des préoccupations incessantes, par des troubles journaliers, d'accomplir sa tâche d'organisation démocratique.

Or, de quoi retentirent les clubs ouverts à l'expansion populaire ? de questions sociales et toujours d'organisation du travail ; les questions politiques furent à peine abordées ; nous demandions par exemple, au club de *l'Egalité*, dans les premiers jours de mars, l'établissement d'un *Comité de sûreté générale* pour le contrôle des actes de l'autorité et des nominations judiciaires et autres, on nous répondit par la formation d'un *Comité d'organisation du travail*. Ce qui s'est fait dans un club s'est fait dans tous ; ce qui s'est fait à Lyon, s'est fait à Paris et partout. Avons nous besoin de dire ce que le comité que nous demandions aurait pu faire ; quant à l'autre comité, il n'a rien fait, et nous n'en accusons pas ses membres, ils ne pouvaient rien faire.

Les républicains purs se trouvèrent donc par le fait sans influence dans les clubs, et ce furent des hommes nouveaux qui, sous le nom de socialistes, eurent la parole. Ces hommes étaient pour la plupart inconnus, et se mirent sur les rangs

pour briguer la représentation nationale où ils voulaient, disaient-ils, faire prévaloir leurs doctrines.

Nous abordons donc cette question des élections à l'Assemblée constituante, qui n'est plus qu'un souvenir aujourd'hui et a cependant excité tant de passions ! Nouvelle preuve de l'instabilité des choses humaines.

« Il es désirable, disait *Le Journal des Débats* « du 14 mars, qu'à l'exception des hommes les « plus éminents de nos anciennes chambres, la pro- « chaine assemblée soit composée d'hommes nou- « veaux et dont les antécédents n'inspirent au- « cune défiance raisonnable ; c'est le seul moyen, « peut-être, d'éviter de grands troubles et de « grands malheurs. » — Ces paroles étaient sages, le peuple aurait dû en faire sa règle de conduite. Nous allons voir comment il interpréta ce mot *hommes nouveaux*, et par suite, comment l'Assemblée nationale fut composée. Il nous sera facile de démontrer que le peuple fut victime d'une erreur, et que l'assemblée, produit de cette erreur, se trouva impuissante pour faire le bien.

*La suite au prochain numéro.*

### UN MYSTÈRE DYNASTIQUE.

En 1775, le pauvre *Lorenzo Chiapini*, geolier de la prison de Madigliana, diocèse de Faenza, recevait la visite d'un voyageur inconnu, et quelques jours après il était riche ; il donnait sa démission de geolier, et allait habiter Florence. Comment cette richesse subite lui était-elle arrivée ? Chiapini avait consenti à échanger le fils que sa femme venait de lui donner, contre un autre enfant du sexe féminin, appartenant à cet étranger.

Mais la femme de Chiapini avait été en danger de mort, à la suite de ses couches ; elle avait tout avoué à son confesseur, et la sainte Hermandad eut connaissance du fait ; elle allait diriger des poursuites contre l'audacieux étranger, lorsque ce dernier, averti par des amis puissants, se hâta d'abandonner l'Italie et revint en France.

Cet étranger voyageait *incognito* sous le nom de *comte de Joinville*. Ce dernier fait a reçu une consécration légale par un jugement rendu par la cour ecclésiastique de Faenza, présidée par le cardinal Orsoli.

Quel pouvait être cet étranger ? La rumeur publique, en Italie, dit que c'était le *duc d'Orléans*, lequel craignant de n'avoir point d'enfant mâle, auquel il pût transmettre ses riches apanages, avait eu recours à cette substitution, et une fois celle-ci opérée, s'était hâté de revenir en France, surtout par crainte de l'inquisition, et, en effet, arrivé à Paris, il aurait fait annoncer les couches de sa femme, dont l'enfant, *LOUIS-PHILIPPE*, ex-roi des Français, aurait été baptisé le 6 octobre 1775, quoique né plusieurs jours auparavant !

Quant à la fille du duc d'Orléans, privée de son état de famille et baptisée sous le nom de *Maria Stella*, comme fille de Lorenzo Chiapini, elle aurait successivement épousé lord Newborok et le baron de Sternberg. Après la mort de ce dernier, instruite du mystère de sa naissance, elle aurait fait rendre l'arrêt dont nous venons de parler, qui la déclarait fille du comte de Joinville, et se serait rendue en France pour rechercher quel pouvait être ce pseudonyme. Là, elle aurait appris que c'était le feu duc d'Orléans. Mais ses démarches auraient éveillé la police, et par suite, le Palais-Royal avait été informé du scandale qui allait surgir. *M. Dupin* aîné aurait été chargé d'offrir deux millions à *M. Stella* pour la faire taire ; mais elle aurait refusé, et bientôt après, se serait vue obligée de quitter la France, où ses jours étaient compromis. Un nommé *Cooper*, agent d'affaires, choisi par elle, aurait trahi sa confiance, et c'est à raison de quelques services rendus dans cette intrigue, que *M. Mérilhou* aurait dû la faveur dont il a joui sous Louis-Philippe. Enfin, *Me Marie* aurait été l'avocat de ce *Cooper*, dans un procès à lui fait par *Maria Stella* en restitution de pièces.

Tous ces détails sont extraits d'une brochure imprimée chez Ledoyen sous ce titre : *Le grand mensonge dévoilé*, et que le hasard a fait tomber entre nos mains (1). Comme on le voit, l'auteur, *M. d'O...* entre dans des détails circonstanciés, et cite des noms connus d'hommes vivants et haut placés. Cette brochure se rattache aussi à une autre, fort peu connue en France, publiée sous le nom de *Maria Stella*, et qui a fait sensation il y a quelques années.

Il serait plaisant que Louis-Philippe, qui a protesté contre la naissance du fils de la duchesse de Berry, et a imputé à cette princesse un crime identique, fût lui-même le produit d'une suppression d'état. Au reste, la brochure où nous puisons cette anecdote royale, nous montre Lorenzo Chiapini comme un homme cupide ; il exerçait la noble profession de geolier, et l'on pourrait facilement dire : *Talis pater qualis filius*, tel père, tel fils.

Si *Maria Stella* veut saisir les tribunaux français de

(1) On la trouve chez le c. Chambet, libraire, quai de la Révolution.

cette question d'état, comme la brochure le fait pressentir, et si elle parvient à prouver la vérité de la substitution commise à son préjudice, ce sera une turpitude aristocratique de plus à enregistrer dans les fastes de l'histoire.

### ASTRÉOLOGIE.

(Suite, v. p. 4.)

#### DES DROITS ET DES DEVOIRS INTELLECTUELS.

Nous avons parlé des droits qui concernent l'homme physique : droit de *vivre*, droit au *travail*, droit d'*assistance*, de *propriété* et d'*héritage* ; nous allons parler de ceux qui concernent l'homme moral ; s'il a des besoins matériels il en a aussi de spirituels non moins indispensables à satisfaire : l'homme est esprit et matière.

Le monde moral est assujéti, tout nous le prouve, à une loi providentielle ; cette loi doit être *UNE*. Ainsi nous avons dit que dans l'état de nature, l'homme n'avait que des *facultés*, et que les *droits* naissent des *devoirs* ; nous appliquerons encore le même principe. L'homme apporte en naissant des *facultés morales* et c'est du *devoir* que Dieu lui a imposé d'exercer ces facultés que naît pour lui le *droit* de le faire.

L'homme de la nature avait la faculté de *penser* et de *transmettre sa pensée* ; il a fallu la création de la société pour développer ces facultés natives, et comme elles ne peuvent se développer que par l'exercice, le *droit* se trouve corrélatif au *devoir*. Nous poserons donc pour base de tous les droits intellectuels un *devoir primitif*.

L'homme a pour mission de *relier le globe terrestre aux mondes supérieurs en se reliant lui-même à Dieu*. Tout homme est *prêtre de Jehovah* ; tout homme est *roi de la terre*. Tout homme se doit donc non-seulement au *travail physique* qui est le signe de sa domination sur la terre, mais encore au *travail intellectuel* qui est le signe de sa supériorité dans l'échelle des êtres, le tout suivant son aptitude et d'après son libre arbitre soumis au flambeau de la raison et en vertu duquel il mérite ou démerite. En ce sens nous adoptons parfaitement le dogme de l'école communiste, *celui qui peut plus, doit plus*.

Par le fait de son agrégation à la société, l'homme a contracté des devoirs envers ses concitoyens ; il leur doit le concours de ses facultés morales et matérielles. Tout ce que nous demanderons pour lui le sera au nom d'un *devoir* à remplir. Cette loi du *devoir* étant bien comprise on n'accusera plus de *démagogie* ceux qui veulent que tous les hommes sans distinction soient mis à même d'y satisfaire, et ce qu'on a appelé jusqu'à ce jour les *droits* de l'homme en société, ne paraîtra plus aux yeux des gouvernants un attentat à l'ordre public ; car nous prouverons que ce sont eux-mêmes qui, en déniaut aux citoyens l'exercice de leurs facultés intellectuelles, attentent à l'ordre public et se révoltent contre la loi de Dieu.

L'homme doit communier avec ses semblables et se relier à Dieu par la *pensée*, par la *parole*, par l'*action* ; il a donc droit à posséder dans leur plénitude les instruments de ce triple travail intellectuel.

La lutte que l'aristocratie soutient dès l'origine du monde contre la démocratie aurait été moins vive si l'on eût parfaitement compris que l'homme en réclamant ses droits ne faisait que demander à remplir ses devoirs. L'expression moderne, *travail de la pensée*, est plus exacte et plus profonde qu'on ne l'a cru. Par le travail de la pensée l'homme cultive le champ de l'intelligence, comme par le travail manuel il cultive le champ de la matière ; or, tout travail produisant des fruits, ces fruits forment la propriété intellectuelle dont nous avons parlé.

Dans l'origine, la théocratie, seule intelligente, renfermait dans son sein le travail intellectuel de l'humanité ; mais cette dernière ayant progressé par l'initiation et ensuite par la philosophie, la démocratie a eu le droit de concourir à ce travail, et ce droit s'accroîtra d'autant plus que l'intelligence de la démocratie augmentera. Il augmentera jusqu'à ce qu'il appartienne à tous, et, le jour où tous les hommes sans exception, d'un pôle à l'autre, seront initiés, c'est-à-dire intelligents, ce jour-là la loi du progrès humanitaire trouvera sa limite et le monde sera probablement transformé suivant les prévisions de FOURIER, qui n'a jamais été plus pro-

fond que dans ce qu'il a écrit sur la cosmogonie.

Nous avons vu que le travail intellectuel était triple : *penser, parler, agir*. L'homme a donc droit aux instruments de ce triple travail afin de vivre de la vie intellectuelle comme il a droit aux instruments du travail matériel parce qu'il a le *devoir* de travailler pour vivre de la vie matérielle.

Quiconque, par paresse ou par abrutissement, s'abstient de *penser* commet un suicide moral.

Quiconque pouvant *parler*, refuse aux autres hommes l'expression de sa pensée, contrevient à la loi divine et fait un vol à la société.

Quiconque pouvant *agir*, s'en dispense par crainte ou par indifférence, est également coupable envers Dieu et les hommes.

Pour que l'homme puisse *penser, parler et agir*, il faut deux choses : 1. l'instruction, sans laquelle aucune faculté ne peut se développer ; 2. qu'il soit à l'abri de la misère, tyran dont l'oppression se fait sentir chaque jour et abrute l'âme en paralysant les forces physiques.

Voilà pourquoi, indépendamment du principe résultant de la fraternité physique des hommes, nous voulons l'éducation égalitaire, gratuite, à la fois scientifique et professionnelle ; l'homme devant à la société le tribut de son intelligence et de sa force, de son esprit et de son corps. Voilà pourquoi la misère doit être extirpée de la société, créée pour que l'homme puisse joindre au travail physique le *labeur* de l'intelligence et communier avec ses semblables.

Mais ce serait en vain que l'homme aurait l'instruction et la possibilité d'exercer ces devoirs de *penser, parler et agir* si la loi lui en déniait l'exercice ; la liberté est donc un *droit*.

Oui, la liberté est un *droit*, mais non comme on a paru le comprendre jusqu'à ce jour, un *droit facultatif*, c'est-à-dire une *prérogative* à laquelle on peut individuellement renoncer.

La loi de Solon qui voulait que chaque citoyen fut obligé de prendre un parti dans les discordes civiles est la première loi morale que le législateur doit sanctionner.

**LIBERTÉ DE LA PENSÉE.**—Elle est à la fois religieuse et politique. Sans doute on ne peut fouiller dans la conscience humaine ; chaque homme est libre dans le for intérieur, mais la liberté de la pensée consiste à ne pas être contraint, par la loi, à faire un acte contraire au sentiment intime.

Si l'homme est astreint à une foi religieuse quelconque il n'a plus son libre arbitre et dès lors il ne peut progresser, c'est-à-dire mériter ou démeriter ; il cesse d'être *prêtre du Dieu vivant* ; il apostasie en portant son encens à un autel qu'il n'a pas élevé lui-même dans son cœur. S'il est astreint à une foi politique quelconque il n'a également plus de libre arbitre, il cesse d'être *roi de la terre* ; il ne peut plus mériter ou démeriter puisqu'il se borne à obéir sans avoir raisonné son obéissance.

**LIBERTÉ DE LA PAROLE.**—Elle doit être entière, car si l'homme est obligé de dissimuler, il ne rend pas témoignage de sa pensée intime ; son hypocrisie qui peut bien être quelquefois un hommage à la vertu, mais le plus souvent un sacrifice à la crainte, souille ses lèvres du mensonge qui est le cachet de l'esclavage.

La liberté de la parole ne s'adresse qu'à quelques-uns, elle ne saurait suffire à la loi du progrès ; quelque puissant que soit un apôtre le cercle de ses auditeurs est restreint par le temps et l'espace. La parole engendré l'écriture et celle-ci a reçu, par la découverte providentielle de l'imprimerie, un véhicule puissant ; la *presse est la parole écrite* comme la parole est la *pensée réalisée*. Si donc la liberté de la parole est un *droit* résultant d'un *devoir*, la liberté d'écrire et la liberté de la presse qui se confondent sont également un *droit* résultant du *devoir primitif*.

Nul n'a donc le *droit* de tenir la lumière sous le boisseau ; tous ont le *devoir* de communiquer aux hommes par la parole et par la presse le fruit du travail intellectuel accompli par la pensée.

**LIBERTÉ D'AGIR.**—A quoi servirait à l'homme de *penser* s'il lui était interdit de traduire sa pensée en action ? Aussi l'homme a-t-il le *devoir* de communiquer sa pensée et il le fait par la parole et par la presse. Lorsque les autres hommes mis en rapport avec lui par ces deux agents ont accueilli cette pensée, elle devient commune à tous et alors apparaît une puissance nouvelle à laquelle rien ne résiste ; on l'appelle *l'opinion publique*. Oui l'hom-

me n'a pas le *droit* d'agir isolément, de substituer sa volonté privée à la volonté générale parce qu'il y aurait anarchie, mais tous ensemble en ont incontestablement le *droit* parce que les volontés particulières cessent de se faire équilibre. Avant d'*agir* il faut *délibérer* ; de ce *devoir de délibérer*, résultent les *droits d'association, de réunion*. Il faut à la délibération une sanction et tous ayant le *devoir de concourir* à cette sanction il en résulte les *droits de suffrage ou de vote*. Enfin l'*INTELLIGENCE* ayant prononcé c'est à LA FORCE à faire prévaloir son arrêt. Tous encore ont le *devoir d'exécuter* les résolutions prises et la force c'est LA GUERRE. De ce *devoir de faire* la guerre qui comprend le *devoir de l'insurrection* et celui du *tyrannicide* naît le *droit de porter les armes*.

Nous ne voulons nullement nier que l'exercice de ces devoirs ne puisse entraîner des abus, ni que ces abus doivent être réprimés. Aussi n'est-ce pas en vain que nous avons pris pour devise, *sub lege libertas*, la liberté sous la loi. Il faut que la loi intervienne pour régler, dans l'intérêt général, tous ces devoirs, depuis celui de la pensée qui commence au collège et ne s'éteint qu'avec l'homme ; depuis celui de la parole qui s'exerce dans la chaire sacrée, dans celle du professeur, au barreau, à la tribune législative, jusques dans le club prolétaire. Il faut que la loi intervienne surtout pour régler le *devoir d'action* depuis la plus simple association jusqu'à la déclaration de guerre et non-seulement la guerre collective de l'état mais la guerre civile. Il faut qu'elle dise quand le *droit d'insurrection* devient un *devoir* et qu'elle ne craigne pas non plus de dire quand le bras de Brutus doit s'armer du glaive vengeur pour punir celui qui s'est mis hors la loi, en violant le pacte social. Chacun doit pouvoir reconnaître à des signes certains la tyrannie qui s'élève afin d'accomplir le *devoir d'immoler le tyran* sur l'autel de la liberté !

Ces questions sont graves ; nous ne faisons que les indiquer en ce moment mais nous y reviendrons lorsque l'ordre logique de nos idées nous y appellera. Pourquoi craindrions-nous de redire un XIX<sup>e</sup> siècle ce que Hubert LANGUET écrivait au XV<sup>e</sup> sous le titre de *indicia contra tyrannos* ; ce que plus tard Etienne LABOETIE, l'ami de Montaigne, faisait pressentir dans son immortel discours de la *servitude volontaire* ; ce que MILTON et tant d'autres ont publié à diverses époques. Point de lâche réticence ; tout nous le dit, la voix instinctive du genre humain a toujours été pour le triomphe de la démocratie.

La suite au prochain numéro.

### SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

Séance du 21 février 1849.

Présidence de M. GREGORY.—16 membres sont présents. — Hommage est fait à la société de : *Flavio, chronique parisienne du XVI<sup>e</sup> siècle*, par Casimir BOUSQUET, membre correspondant, à Marseille.

M. BILLET communique à la société un *essai sur la vie et les ouvrages de don Juan Cadalzo, poète et littérateur espagnol du XVIII<sup>e</sup> siècle*, auteur des *Lettres Maures*.

M. BELLIN termine la séance par la lecture de M. LANGES ; *avènement, alignement, baccalauréat, bureaucratie et bourgeoisisme*.

Séance du 7 mars 1849.

Présidence de M. MENOUX — 25 membres présents. — M. VILLERMOZ communique à la Société deux pièces de vers : *A Reboul et la Coupe*.

M. PEZZANI lit un fragment philosophique : *De la Phrénologie ; de la Folie et du Matérialisme médical*. La séance est terminée par une communication de M. SERVAN DE SUGNY : *Essai sur les phases de la Littérature française, depuis l'invasion des Gaulois jusqu'à nos jours*.

M. MULSANT rappelle à la Société que M. CHRISTOPHE, membre titulaire, nommé curé de Fontaines, il y a un an environ, demande à passer dans la classe des membres correspondants. Il est fait droit à cette demande.

**MAGNÉTISME.**—Nous recevons du cit. BLANC, médecin à la Guillotière, une lettre en réponse à l'article du cit. Hébert de Garnay, insérée dans un des derniers numéros du *Journal du Magnétisme*, relative au discours prononcé par le cit. Blanc à l'Athénée magnétique de Lyon. Nous insérerons cette lettre dans le prochain numéro.

**RECTIFICATION.**—Le docteur Blanc, dont nous avons parlé dans le dernier numéro (V. l'article *Médecine*, p. 4) demeure cours d'Austerlitz, n° 6 ; à la Guillotière.

### ASSOCIATION FRATERNELLE DES PEINTRES PLATRIERS ET VITRIERS.

Cette Société se charge de tous les travaux de bâtiments à 20 pour cent au dessous du cours.

Spécialités, Décorations de luxe, Fumisterie. S'adresser au bureau, rue Plat-d'Argent, 16, au rez-de-chaussée.

### MEDAILLE LEDRU-ROLLIN.

Le citoyen Dudout aîné, artiste à Paris, rue Ménilmontant, n. 41, a eu l'heureuse idée de frapper une médaille de bronze en l'honneur de cet énergique tribun du peuple. La médaille, du module de 30 millimètres, représente à tous les côtés, le portrait de Ledru-Rollin, avec la date et le lieu de sa naissance; de l'autre ces glorieux souvenirs : *Proclama la République, organisa le suffrage universel*. 1848.

L'artiste n'a pas fait une spéculation; car il a réduit le prix de cette médaille à 75 cent., pour en faciliter l'acquisition à tous les patriotes. — Ecrire franco. — Il y aura une remise de 25 pour cent pour les dépositaires, qui devront avoir soin, en adressant leur demande, d'envoyer le montant par un bon sur la poste.

### PROVOCATION INSOLENT ET IGNOBLE.

On lit dans la *Gazette de Lyon*, se disant *Union Nationale*, le passage suivant, que nous livrons à l'appréciation des hommes honnêtes de tous les partis.

« On leur avait donné pour jouet, à ces amours d'enfant, de beaux mirlions tricolores, avec un superbe morceau de viande saignante au sommet. Ils aiment tant le veau, ces chers petits chats, et la chair fraîche! On leur en avait mis en peinture à tous les coins de rue; cela s'appelait arbre de liberté! Et voilà qu'une grande vilaine méchante autorité leur gâte ces joujous. Et papa Bugeaud n'a-t-il pas le cœur de les menacer de les fouetter sur leur petit c. c., s'ils ne se tiennent pas tranquilles après ce vilain tour! Mauvais grand papa, va! Ce qui les désole, c'est que ces affreux réactionnaires se fichent de l'art comme de Colin-Tampon. »

Oh espère-t-on en venir avec de pareilles provocations? N'est-ce pas légitimer d'avance toutes les représailles? Un journal grave devrait-il se permettre un style aussi ignoble, et ne craint-il pas qu'on s'en souvienne un jour. Tout beau, messieurs de la *Gazette*! le lion populaire n'est qu'endormi; prenez garde à son réveil, car Bugeaud vous protégera comme il a protégé Louis-Philippe, comme Marmont protégea Charles X. Tous ces grands foudres de guerre, auxquels il ne faut que quatre hommes et un caporal, se sauvent lorsque le peuple fait entendre sa forte voix.

### PREMIER BULLETIN DE L'ARMÉE DES ALPES.

Sur le refus de la municipalité de la Croix-Rousse de faire enlever les bonnets phrygiens, le maréchal Bugeaud, après avoir assemblé son conseil et pris des mesures stratégiques en équerre, a ordonné la concentration des troupes. Plusieurs compagnies, infanterie et cavalerie, de la division, dont le quartier général est à Lyon, appuyées par deux batteries d'artillerie, ont franchi, avec un courage indicible, l'espace qui les séparait de la cité rebelle. Après une marche qui n'a été ni longue ni pénible, le général commandant l'expédition est arrivé sur le plateau de la montagne. L'ennemi avait prudemment opéré sa retraite, et les bonnets phrygiens ont été enlevés. Après cette expédition glorieuse, et dans laquelle la brave armée des Alpes n'a pas perdu un seul homme, ni les défenseurs du bonnet phrygien non plus, l'armée a repris ses cantonnements. Une pareille expédition a eu lieu à la Guillotière, à Tarare, et partout les sages dispositions du maréchal Bugeaud et le courage de l'armée ont été couronnés de succès. Nous espérons qu'un *te Deum* sera chanté pour cette brillante victoire, qui ajoute une page de plus à nos fastes militaires.

### CONNAISSANCES USUELLES.

Indocti discant, ament meminisse periti.

(Voir le N<sup>o</sup> de février, p. 135 et p. 140.)

#### DÉFINITIONS de mots.

7. *Aborigènes*. On appelle ainsi les peuples dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps. Les Gaulois étaient aborigènes; les Francs sont un peuple émigré d'une autre nation.

8. *Analogie*. C'est le rapport d'une chose à une autre.

9. *Atticisme*. On appelle ainsi un langage correct et élégant. On ignore si ce mot vient du nom d'Atticus, ami de Cicéron et célèbre par la pureté de ses écrits, ou de la manière des Athéniens de s'exprimer avec élégance. On sait qu'une femme d'Athènes, simple revendeuse d'herbes, connut à son langage que Théophraste était étranger.

10. *Autochtones* veut dire un peuple né de la terre même qu'il habite. Les Pelasges, ancêtres des Grecs, se

prétendaient autochtones.

11. *Panacée*, Remède souverain. On a dit avec raison qu'il n'y avait point de panacée universelle; c'est ce que les créateurs de systèmes ont presque toujours oublié.

La suite au prochain numéro.

NOMS d'hommes réels ou imaginaires servant de type.

5. *Chauvin*. C'est ainsi qu'on appelle les partisans aveugles de l'impérialisme.

6. *Crésus*. L'opulence de ce roi de Lydie était telle qu'elle est devenue proverbiale. Le nom de *Crésus* sert de type pour désigner un homme excessivement riche.

7. *Décuis*. Homme qui se dévoue. Décuis, consul romain, se dévoua sur la foi d'un oracle, en se précipitant dans la mêlée, l'oracle ayant dit que l'armée dont le chef serait tué aurait la victoire.

8. *Lazare* symbolise le prolétaire. Nos lecteurs ont sans doute lu dans l'Evangile la parabole du pauvre Lazare ressuscité par le Christ. On présume que c'est de lui que les *lazzaroni* d'Italie tirent leur nom.

9. *Pigeon*. On a désigné sous ce nom les hommes qui voulaient ressusciter l'ancien régime, à l'époque de la Restauration.

10. *Robert-Macaire*. Création de 1850. Personnage cynique, saltimbanque, type de rouerie et de dépravation. La politique, en s'emparant de ce type, en fit une personnalité contre Louis-Philippe.

11. *Rodin*. Ce personnage, inventé par Eugène Sue dans le *Juif Errant*, sert aujourd'hui de type aux jésuites.

12. *Télémaque*. Fils qui cherche son père. Tout le monde connaît l'admirable ouvrage de Fénelon, les *Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*, véritable poème épique en prose. Sous la Restauration, on désignait par ce nom le fils de Napoléon.

La suite au prochain numéro.

SURNOMS et qualifications diverses donnés aux hommes célèbres.

1. *Aigle de Meaux* (P). — Bossuet.

2. *Aveugle du Melèse* (P). — Homère.

3. *Bergère de Domrémy* (la). — Jeanne d'Arc.

4. *Cygne de Cambrai* (le). — Fénelon.

5. *Cygne de Sorrente* (le). — Le Tasse.

6. *Héroïne de Vaucouleurs* (P) Jeanne d'Arc.

7. *Jean-Jacques*. — Jean-Jacques Rousseau est le seul homme qui soit quelquefois appelé par son nom seul de baptême. Nous avons dit (V. *Causes du malaise social*, p. 60.) que ces prénoms, par une bizarrerie étonnante, symbolisaient Jean l'initiateur et Jacques le sobriquet des prolétaires révoltés.

8. *Tite-Live des Grecs* (le). — Flavius Josephé, auteur de l'*Histoire des Juifs* et des *Antiquités Judaïques*.

La suite au prochain numéro.

MAXIMES usuelles tirées des langues étrangères

4. *Ad libitum*. C'est-à-dire à volonté. Voici un exemple pris d'une conversation récente : « Je ne conçois pas, disait un Montagnard à un de ses collègues de la Plaine, comment après lessoixante ans qui viennent de s'écouler il peut y avoir des aristocrates pour désirer un roi. — Il n'y a plus d'aristocrates, dit un autre représentant. — Comment faut-il donc appeler ces hommes? répondit le Montagnard. — Ce sont des aristocrates, dit Lagrange. — *Ad libitum*, a répondu Proudhon. »

5. *Non bis in idem*. Non deux fois pour la même chose. C'est une maxime de droit criminel qui ne permet pas qu'un accusé soit mis en cause deux fois pour le même délit, ni puni deux fois. On l'applique également à celui qui revient mal à propos sur le même sujet. Il viendra un moment où l'on se servira de ces paroles pour imposer silence à ceux qui penseraient que le peuple n'a rien appris depuis février.

6. *Quousque tandem*. Cicéron commença un discours contre Catilina par ces mots : *Quousque tandem Catilina abutere patientiâ nostrâ?* c'est-à-dire, jusques à quand, Catilina, abuserez-vous de notre patience? Ce commencement de harangue est devenu d'un usage commun dans le journalisme. Ainsi, nous pouvons dire à la réaction : *Quousque tandem?*

7. *Semel mendax semper mendax*. Une fois menteur, toujours menteur. Cet axiome est devenu familier; en effet, l'homme pris en flagrant délit de mensonge, ne peut plus inspirer de confiance.

La suite au prochain numéro.

LOCUTIONS DIVERSES.

1. *Calchas* (*Cet oracle est plus sûr que celui de*). Calchas, devin ou augure grec, simula un oracle pour empêcher les Grecs d'abandonner le siège de Troie, en leur promettant une prompt victoire. Les Grecs restèrent dix ans autour de cette ville.

2. *Rubicon* (*Passer le*). C'est-à-dire se lancer au hasard dans une voie inconnue. César, en passant le Rubicon, qui le séparait de Pompée, son ennemi, malgré un décret du Sénat, courait de grandes chances, s'il eût été vaincu; mais se fiant à sa fortune, il dit en lançant son cheval : *Alea jacta est!* le sort en est jeté! L'illustre Lamartine a fait allusion à ce trait d'histoire, dans son célèbre discours sur la présidence.

La suite au prochain numéro.

### LECTURES PROLETAIRES.

\* \* Plus une machine est simple plus elle est solide et facile à réparer. Pourquoi les lois qui régissent la société sont-elles donc si nombreuses et si compliquées?

German MAURER, *Livre des Pensées*.

\* \* L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des cieux.

LAMARTINE.

\* \* Quand un boulet frappe une idée, c'est le boulet qui est blessé.

Léon GOZLAN.

\* \* Le temps fait fleurir l'oubli sur nos regrets comme il fait pousser le gazon sur nos tombes.

Jules SANDEAU.

\* \* Mais cette vile populace de rois qui auront, en tout sens, tourmenté l'espèce humaine, plus enfoncés encore dans l'oubli que dans la région des morts, ne s'échapperont de l'opprobre qu'à la faveur du néant.

L.-S. MERCIER, *L'an 2440*.

\* \* Il n'y a que chez les peuples où on méprise les rois qu'on les chasse.

Fréd. SOULIÉ, *Un Message*. (Voir le

feuilleton du *Rhône*, 6 décembre 1844.)

\* \* Qu'ils sont malheureux, les hommes infiniment à plaindre.

DELANDINE.

\* \* Et si l'erreur n'est que trop souvent le seul apanage de l'homme, il faut bien que l'homme pardonne à l'erreur.

Idem.

\* \* Ce sont les petits malheurs de chacun qui composent à la fin le malheur public.

MONTESQUIEU.

\* \* Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle tous les rayons n'étaient pas égaux.

Idem.

### NAIVETÉ D'UNE PAYSANNE.

Un R. P. jésuite traversait dernièrement le Borinage et se dirigeait vers Mons. Une paysanne ignorante à l'excès, comme on va voir, l'ayant rencontré, engagea avec lui la conversation et lui demanda où il était curé.

— Je ne suis pas curé, répondit modestement le R. P.

— Vous êtes donc vicaire?

— Non plus; je suis de la *Compagnie de Jésus*.

A ce mot, la paysanne regarda le Père avec étonnement, et se souvenant de la fuite de l'enfant Jésus en Egypte, qu'elle avait apprise tant bien que mal au catéchisme, dit tout-à-coup :

— Ah! vos asté del *Compagnie de Jésus*? asté la Vierge?

Le Père, stupéfait d'une si singulière demande, lui répondit: Vous voyez bien que je suis un homme, je ne peux pas être la Sainte Vierge.

— Vos asté S. Joseph, adonc?

Oh! pas davantage, dit le Père, S. Joseph est au ciel.

— Mais, continua la femme, n'asté né par hasard el baudet?

Le R. P. n'entreprit pas de faire comprendre à la paysanne son erreur, et s'éloigna, ne sachant pas s'il était victime d'une mystification, et, à vrai dire, on serait tenté de le croire, si on ne savait pas jusqu'à quel point, grâce au défaut d'éducation, l'ignorance règne dans les campagnes éloignées des grandes villes.

Le Gérant, DEVERT.

LYON. Impr. RODANET et Cie., rue de l'Archevêché, 5.

### DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL ET DE LEUR REMÈDE ou ASTROLOGIE par

Marius CHASTAING, 1<sup>re</sup> partie, in-12 : prix 50 c. au bureau de la *Tribune lyonnaise*.

## GUÉRISON

### DES M LADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Ecoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang ou des humeurs,

### PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie.

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE rue Palais-Grillet, n. 23. (215-1.)